



Normes, institutions et configurations politiques dans les réformes des filières cotonnières en Afrique de l'Ouest: Cas du Benin

Analyse de 9 villages

Borgui Yerima
en collaboration avec
Gansari Sanni,
Kora Sero Yacoubou,
Taouema Marie Brigitte,
Adjahossou Gilles

Background Paper

Oct. 2010

07

Copyright: Les auteurs

Publié: Oct. 2010

Edité au nom du programme « Afrique: pouvoir et politique » par le Centre pour les Etudes Africaines (CAS) de l'Université de Floride en collaboration avec le Laboratoire d'Etudes et de Recherches sur les Dynamiques Sociales et le Développement local (LASDEL, Niamey, Niger), le Laboratoire d'Analyse Régionale et d'Expertise Sociale (LARES, Cotonou, Bénin) et l'Overseas Development Institute à Londres.

Cet essai est un des produits du groupe de recherche sur les « Réformes du secteur du coton » du programme APP (www.institutions-africa.org) qui comprend des études de recherche dans quatre pays africains: Bénin, Burkina Faso, Cameroun et Mali. Il recueille des résultats préliminaires obtenus à partir d'études de recherche de terrain entreprises en 2009 et en 2010, dans la perspective de produire des rapports finaux en 2011.

Afrique: pouvoir et politique est un programme de recherche dirigé par un consortium d'organisations. Le programme est financé par le Ministère britannique du développement international (DFID) et par Irish Aid pour le bénéfice des pays en voie de développement. Les opinions de ce document sont formulées sous la responsabilité de ses auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel de DFID, Irish Aid ou des institutions partenaires.

Le présent rapport synthétise les informations recueillies auprès des acteurs de la filière coton et des autorités locales (chefs traditionnels, maires, notables, leaders d'opinion etc.). Il est centré sur les caractéristiques générales des villages, les dynamiques foncières, sociales et institutionnelles des associations coopératives de coton.

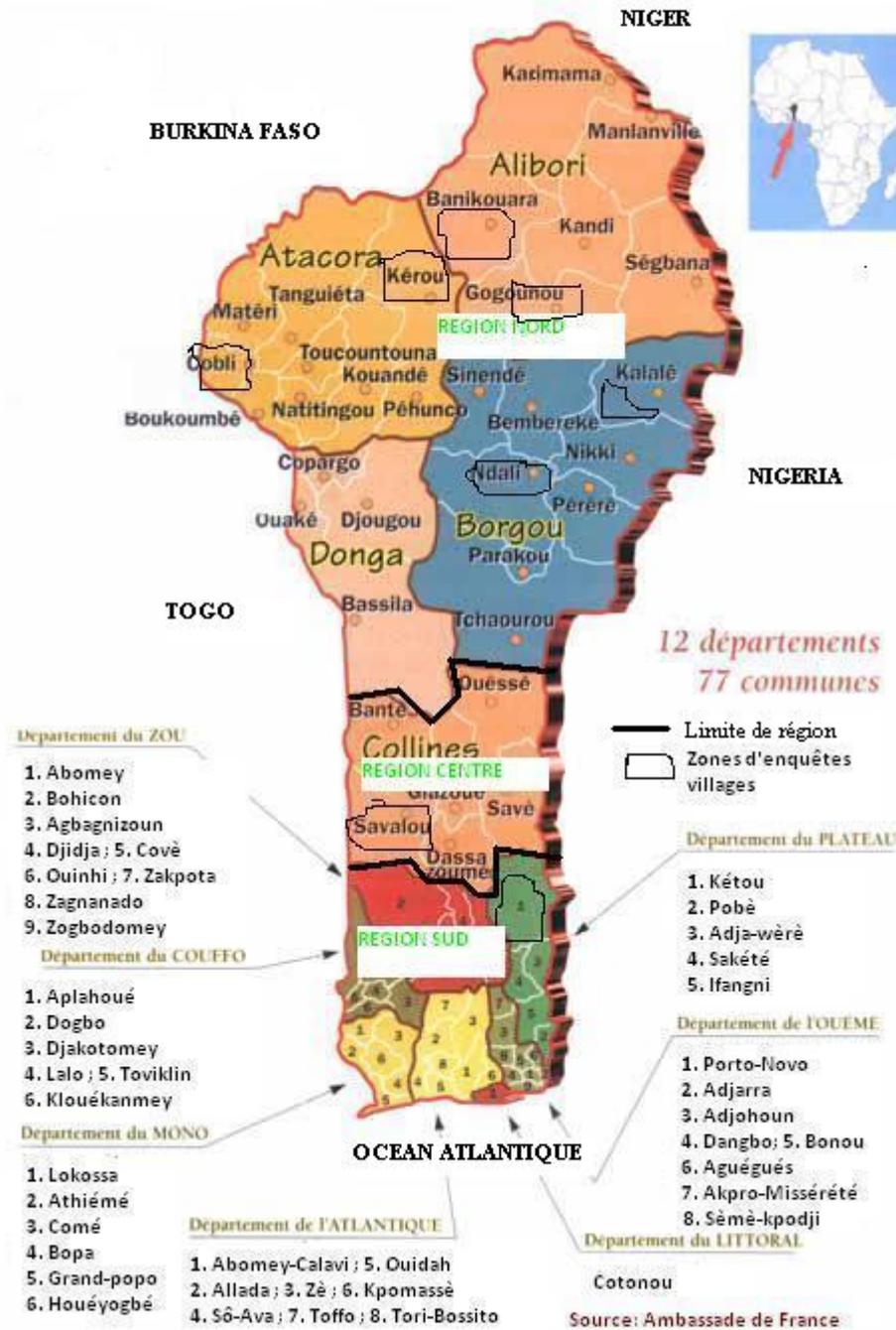
Les enquêtes de l'été 2010 ont été conduites dans neuf villages contre six en 2009. Trois nouveaux villages choisis dans la région Nord du Bénin ont été ajoutés à la base d'enquêtes de 2009 pour tenir compte davantage de l'hétérogénéité et de la spécificité géographique des dynamiques productives du coton. Les neuf villages sont répartis comme suit : 7 villages dans la Région de production du Nord Bénin (RN), 1 village dans la Région de production du Centre (RC) et 1 village dans la Région de production du Sud (RS). La carte suivante montre la situation des régions et villages d'enquêtes.

Le maintien tel quel en 2010 du nombre des villages dans les régions de production du Centre et du Sud est justifié par la faiblesse et une tendance régressive de la production qu'elles enregistrent depuis près d'une décennie. Les trois nouveaux villages ajoutés dans la RN sont Kèrou et Cobly dans le département de l'Atacora où aucun village n'avait été enquêté en 2009 et Gounarou dans le département du Borgou, plus précisément dans la commune de Gogounou. Kèrou et Gounarou appartiennent selon la classification de l'AIC de 2008 à la catégorie des communes à GVPC peu endettés et à niveau de production élevé. Cobly appartient à la catégorie des communes à GVPC endettés, à faible production et à potentialités moyennes.

Dans la commune de Banikoara en région Nord, première commune productrice de coton du Bénin, les enquêtes avaient été conduites en été 2009, dans trois villages dont deux villages voisins, Gomparou et Sompérékou, distants de moins d'1km. Mais en 2010, Gomparou n'est plus retenu. Les enquêtes ont été limitées au village de Sompérékou qui concentrait la majorité des producteurs enquêtés dans les deux villages en 2009. La réticence des GVPC de Gomparou à collaborer n'avait pas permis de faire un échantillonnage équipollent. En 2010, les réalités locales qui se présentaient lors des enquêtes ont imposé la prudence et conduit à laisser tomber les 3 producteurs qui avaient répondu à nos questions en 2009. Il a fallu ménager les susceptibilités des populations de Gomparou qui ne se sont pas encore remises des conflits politiques meurtriers qui ont secoué les deux villages au cours d'un recensement électoral, deux mois avant nos enquêtes. Les producteurs sélectionnés à Gomparou se sont montrés réticents. À Sompérékou par contre, les producteurs ont été plus réceptifs.

À Kétou, localité du Sud Bénin enquêtée, les réalités locales ont également contraint à changer la composition de l'échantillon de 2009. Le taux d'abandon de la culture du coton a été particulièrement élevé parmi les producteurs de Kétou centre qu'il a fallu concentrer les enquêtes sur les deux villages situés dans l'arrière pays immédiat de la ville où tous les répondants de 2009 ont été retrouvés et n'ont pas abandonné la culture. L'abandon de la culture du coton à Kétou est expliqué d'une part, par le fait que la réforme actuelle des GVPC en Coopératives Villageoises de Producteurs de Coton (CVPC) n'inspire pas encore confiance à certains producteurs, étant donné que le principe de la caution solidaire qu'ils décrivent reste en vigueur dans ces coopératives. D'autre part, le manioc est devenu plus rentable que le coton à cause de l'existence d'une demande solvable liée à la crise alimentaire de 2008, bien que le prix de la tonne de coton ait été fixé à 225000FCFA pour la campagne 2010-2011. En effet, le chargement de manioc frais d'une voiture dite bâchée soit 3 tonnes, coûte en moyenne 55000 FCFA sur le marché local. Pour un rendement local estimé en moyenne à 12 tonnes à l'hectare, le manioc dont les coûts de production ne dépassent pas 25000 FCFA/ha procure donc un revenu brut de 55000 x 12/3 soit 220 000 FCFA.

**CARTE DE SITUATION DES LOCALITES D'ENQUÊTES
AU BENIN**



1. Profils des villages d'enquête

1.1 Village de Goumori

1.1.1 Généralités

La création du village de Goumori remonte au 19^{ème} siècle. Jusqu'en 1960 Goumori était un petit hameau. C'est à partir du regroupement des villages pour une meilleure efficacité de l'administration du territoire réalisé au lendemain de l'indépendance du Bénin en 1960 par le premier président du pays que ce village s'est spontanément agrandi bénéficiant de sa position centrale sur la route départementale Banikoara-Kèrou par rapport aux autres hameaux plus grands. La population de Goumori est estimée à 10231 habitants (hbts) en 2009 dont 51,2% de femmes. Le village est frontalier du Burkina-Faso et de Kèrou dans le département de l'Atakora. Il reçoit de ce fait, un flux important de migrants agricoles qui viennent y travailler saisonnièrement ou s'y installer de façon définitive. Il est situé à 22 km de la Route bitumée Inter-Etats n°7. Il jouit d'un climat soudanien à une saison pluvieuse qui s'étend de mai à octobre et une saison sèche d'octobre à avril. Les hauteurs de pluies se situent entre les isohyètes 900 et 1000 mm et les températures atteignent 35°C en mars-avril. Pendant la saison sèche correspondant à la période de récolte du coton, le temps est très ensoleillé après la brume matinale de l'harmattan¹. Ce temps donne un éclat brillant au coton récolté dans le village et classé dans la catégorie haute qualité de fibre exportée par le Bénin : le Kaba et le Super Kaba correspondant au Middling américain. Les sols, les températures, l'ensoleillement et les précipitations offrent les conditions agro-écologiques très favorables à la culture du coton dans le village classé parmi les localités à potentialités élevées de production de coton par l'Association Interprofessionnelle du coton (AIC) du Bénin. Le village fait partie des villages à GVPC endettés et à potentialités élevées. Il a une tradition de production de coton qui date de plus de 50 ans.

La création du village comme celle de tous les autres villages enquêtés n'a pas de lien avec la culture du coton. Elle relève de plusieurs événements dont la chasse, la colonisation agricole, l'éclatement des royautes qui permet l'extension de celles-ci et constitue le moyen de gérer le partage du pouvoir central entre les princes de Nikki, etc. Goumori a été créé par un certain Bah Bodassa, grand chasseur qui s'est installé sur la rive droite de la rivière kérérou, affluent de la Mékrou.

Situé à 25 km de l'usine d'égrenage de Banikoara, Goumori est un village à grandes potentialités économiques liées à la culture cotonnière. C'est un chef-lieu d'arrondissement peuplé majoritairement de « *Baatombu* » (bariba) et de « *massa* » entièrement assimilés aux « *Baatombu* », de peulhs, de gourmantchés qui pratiquent l'agriculture et l'élevage. La plupart des agriculteurs pratiquent le petit élevage dont l'importance s'accroît et s'explique dans le village par deux phénomènes. Le premier est l'instabilité actuelle des recettes cotonnières qui poussent les paysans à diversifier les sources de sécurisation de leurs revenus. Le second a trait aux malentendus devenus fréquents, entre les « *Baatombu* » propriétaires de bétail et les pasteurs peulhs habituellement gardiens et gestionnaires de ce bétail. Le commerce est dominé par les « *Zarma* », « *Yoruba* », gourmantché, etc. Les principales productions sont le coton et les produits vivriers notamment le maïs.

Il existe quatre coopératives villageoises de coton à Goumori (CVPC A1, CVPC A2, CVPC B1 et CVPC B2) qui résultent de la restructuration des deux GVPC A et B qui existaient dans le village. Le principal problème soulevé par ces nouvelles structures est celui de l'accès aux intrants devenu plus compliqué avec le mécanisme de contrôle et de validation par un agent technique de l'AIC, des

¹ Harmattan : vent sec et frais d'origine saharienne qui souffle dans le Nord du Bénin chargé de poussière en particulier de Janvier à février.

surfaces ensemencées par chaque paysan. Ce mécanisme provoque des retards de mise en place des intrants et impactera négativement la production. Ensuite il n'est pas efficace, car il n'est pas possible que tous les champs des producteurs soient contrôlés avant de procéder à la mise en place des intrants compte tenu du nombre limité des agents techniques commis au contrôle.

La qualité des relations entre les membres des GVPC est sérieusement dégradée dans le village du fait des cumuls d'impayés qui ont plongé ces groupements dans une spirale d'endettement. Les énormes impayés ont rendu difficiles les répartitions des recettes. Les responsables des bureaux profitaient de cette situation inextricable pour détourner les maigres paiements qui arrivent au compte-gouttes en faisant croire aux producteurs que ces paiements ne sont pas arrivés ou qu'ils sont beaucoup trop insignifiants. Toutefois, les producteurs scolarisés qui ont un pouvoir de pression et parfois de nuisance élevée arrivent le plus souvent à se faire payer dans la discrétion et les analphabètes apparaissent comme les principales victimes. Cette situation crée de graves mésententes, entretient et accroît les rivalités entre les individus. Elle pousse les producteurs notamment ceux du GVPC de Goumori B à choisir les moyens de coercition radicaux pour faire payer ceux qui sont identifiés comme responsables des impayés : sommation de rembourser les dettes sur un échéancier d'un mois – saisies de biens et vente aux enchères en cas de non remboursement au terme de l'échéance. Mais parfois les membres des familles des débiteurs sont amenés à rembourser les dettes de leurs enfants pour éviter de subir l'affront. La situation est moins viciée dans le GVPC de Goumori A qui regroupait des gros producteurs et où les problèmes d'impayés internes étaient moins graves. Néanmoins dans ce GVPC également, les débiteurs se voyaient saisir les biens qui sont vendus aux enchères après qu'on leur accorde une seule chance de rembourser leurs dettes à la campagne prochaine.

L'atmosphère inextricable des GVPC a amené les producteurs à accorder une importance capitale à la confiance et à la caution bilatérale ou la solidarité de groupe pour créer les CVPC. Ainsi les CVPC gèrent la caution solidaire en externe. En interne ce sont les relations confiantes entre les membres unis par une caution bilatérale ou une caution de groupe qui assurent l'efficacité de la caution solidaire de la coopérative.

Le village dispose d'une dizaine de transporteurs environ qui possèdent des camions gros porteurs (5), de camionnettes (10) et de quelques taxis. Il abrite un important marché, le deuxième de la commune, équipé de quelques boutiques, un marché à bétail bien organisé, une gare routière, une radio communautaire illégale à caractère privé, une caisse locale de crédit agricole mutuel (CLCAM). L'exploitation des deux marchés génère à chaque foire d'importants fonds dont la gestion crée des crispations et des mésententes attisées par des vellétés des acteurs politiques de contrôle de ces fonds. Le village est actuellement divisé en deux camps politiques qui semblent inconciliables sur un dossier de malversations des fonds prélevés aux cotonculteurs depuis la création de l'association de développement du village dénommée « *Tuko Sari* ». La conséquence de cette division est la suspension des cotisations versées par les cotonculteurs et destinées au fonds de développement local alloué à l'association villageoise de développement pour le financement des infrastructures communautaires.

Un marché informel de divers herbicides d'origine asiatique (Chine, Viêt-Nam, Thaïlande, ...) et en provenance du Togo, du Ghana et du Nigeria se développe à cause du coût élevé des herbicides proposés par les distributeurs d'intrants agricoles officiellement agréés et de la quasi liberté du marché de ces produits dont la demande est plus forte au Nord qu'au Sud et au centre du Bénin. Le village disposera bientôt de l'électricité dont le chantier de mise en œuvre est en cours actuellement et qui, espèrent les villageois, provoquera la diversification et le développement d'autres activités économiques liées ou non à l'agriculture et l'élevage.

1.1.2 Dynamique foncière

Les réalités foncières à Goumori sont à l'image de celles de l'ensemble de la commune de Banikoara. La propriété foncière suivant le mode traditionnel repose sur le marquage des terres exploitées par des plantations pérennes. Le néré a longtemps été le principal plant de marquage des terres comme cela se passe dans tout le pays « *baatonu* » ou le « *Baruwu* ». Il est souvent semé dans les champs et confère au semez la propriété familiale de la terre ensemencée. Mais la consommation des fruits du néré étant actuellement en régression au profit du soja et du sucre qui sont devenus des produits de substitution respectivement de la moutarde et de la poudre jaune du néré², l'anacardier, le teck, les agrumes et le mangoier deviennent les plants privilégiés de marquage de la propriété collective ou privée des terres. La pression sur les terres agricoles s'accroît dans le village à cause de l'importance de la culture cotonnière qui domine les activités des habitants. Cette pression est favorisée par l'afflux des migrants agricoles et depuis deux décennies par l'utilisation accrue de l'herbicide qui entraîne deux conséquences majeures dans le village : l'augmentation des surfaces cultivées, le ralentissement de l'itinérance ou de la mobilité des champs. L'environnement physique est fortement dégradé sur l'ensemble du terroir villageois et on assiste progressivement à la désertification. L'usage abusif des engrais (surdosage) est répandu comme dans tous les villages de la commune pour obtenir des rendements plus élevés (au-delà de 1300kg/ha représentant la base du calcul de la rémunération du travail). La gestion du pâturage dont a besoin le cheptel constitue un épineux problème conflictuel dans les relations entre agriculteurs et éleveurs. Les champs tendent à s'éloigner du village pour prendre d'assaut de façon clandestine la zone cynégétique de la Mékrou mise en défens aux cultures. Mais les lourdes amendes (500000 Fcfa et plus) infligées aux contrevenants dissuadent quelques agriculteurs de l'emprise totale de cette zone par les cultures.

L'accès des terres reste peu favorable aux femmes qui, au regard des normes traditionnelles ne bénéficient que de quelques lopins destinés aux cultures condimentaires (légumes, épices notamment). Ces normes prescrivent que la femme n'est pas faite pour labourer. Elle ne peut donc pas disposer de propriété foncière. Elle peut toutefois disposer d'un lopin de terre auprès de son époux pour y faire cultiver souvent avec l'aide de ses enfants, neveux et autres, des produits condimentaires et quelques produits de rente pour ses propres besoins financiers. Les reliques de la tradition impactent toujours négativement en le limitant, l'accès des femmes aux terres même si elles sont organisées en association. Généralement les terres qui sont mises à la disposition des femmes pour usage sont des terres très appauvries qui sont destinées à la jachère ce qui les contraint à y cultiver des produits agricoles réputés peu exigeants en éléments fertilisants. Toutefois certaines femmes peuvent obtenir un droit d'usage des terres moins épuisées pour réaliser la culture du coton ou les cultures de leur choix. Ainsi, celles qui disposent de ressources financières voire du capital social acquis à partir de leurs relations commerciales fidélinées avec certains paysans qui sont leurs fournisseurs, s'adonnent volontairement à la culture de coton. Les recettes générées sont ensuite utilisées au financement des activités de transformation alimentaire, de commerce et d'artisanat. Mais ces femmes sont généralement chefs de ménage ou libres sur le plan conjugal (veuves ou divorcées).

² La poudre jaune de néré est utilisée en pays « *baatonu* » comme un produit de substitution du lait de vache consommée avec de la bouillie de céréale. Elle est parfois mélangée avec du lait pour mieux agrémenter la bouillie à cause de son goût sucré. La moutarde fabriquée à partir des graines du néré est quant à elle, utilisée comme condiments pour agrémenter les sauces faites à base de légumes. On lui attribue un pouvoir régulateur de la tension artérielle.

De façon générale, la sécurité foncière n'est pas totalement assurée à tout venant. L'intérêt grandissant pour la propriété foncière privée comme source de richesse personnelle rend de plus en plus caduques les anciennes normes d'usage et de donation des terres. Ces normes étaient fondées sur la sécurisation sociale et l'interdiction d'aliéner les ressources naturelles revêtues de droit de propriété collective qui échoit un droit d'usage à chaque membre d'une collectivité ou d'une famille. Ce droit d'usage est accordable à un tiers nécessaire qui jouit de la confiance du chef (de famille, collectivité ou village). Mais il ne peut être aliéné sous aucun prétexte y compris de par l'installation opportuniste de plantations ou de par le droit moderne qui dispose qu'après 30 ans d'installation sans discontinuer sur une terre, celle-ci devienne la propriété de l'usager. Mais l'incursion dans la campagne, des logiques de propriété privée urbaine construites sur des référents étrangers et la pression démographique ont fini par aliéner les anciennes normes basées sur le maintien de la sécurité collective pour en faire de droits de propriété privée soutenue par le pouvoir de l'argent et du capital social politique de celui qui n'était qu'un simple bénéficiaire de droit d'usage. Les autochtones n'hésitent pas à remettre en cause ces normes et les anciens accords, pour reprendre par tous les moyens y compris les menaces de mort, les terres acquises par d'autres auprès de leurs ascendants en raison de l'éclatement familial et de la substitution de la propriété privée au droit d'usage.

In fine, la dynamique foncière et productive est favorisée par l'utilisation des herbicides et aboutit à une sédentarisation de l'agriculture dans le terroir villageois. Elle révèle l'accroissement de l'intensité de la pression agricole sur les terres du fait de la disponibilité des divers herbicides pour les cultures phares du village notamment le coton, le maïs, le sorgho et le riz. Elle est éprouvée une fois encore cette année, par la destruction des champs et des hameaux installés au-delà des limites autorisées par l'administration forestière. Quelques milliers d'hectares de champs ont été détruits et des hameaux incendiés par les agents de l'administration forestière de la commune de Banikoara, occasionnant en plus des dommages matériels, la perte de plus 9 millions de francs CFA brûlés dans les incendies selon les victimes.

1.1.3 *Dynamique sociale*

Le village de Goumori dispose d'une association de développement dotée de ressources financières mobilisées à partir des prélèvements effectués sur deux sources de recettes : les ventes de coton et la commercialisation des produits de l'élevage (bétail, ovins-caprins, volaille). Ces deux sources sont prévues être élargies par une troisième source de prélèvements sur la vente des produits manufacturés dont le commerce est organisé. Une partie des fonds prélevés sur les marchés est versée dans les caisses de la commune et l'autre permet au village de disposer d'une autonomie financière que la loi ne lui confère pas. Les fonds mobilisés annuellement sont relativement importants. Mais leur mauvaise gestion active une grave crise sociale que traverse le village depuis deux. A titre indicatif, le marché de bétail génère 14 millions de FCFA en moyenne par an, celui des ovins-caprins procure 4 millions de FCFA et les prélèvements sur la vente du coton renflouaient annuellement la caisse de l'association « *Tuko Sari* » de 17 millions de FCFA en moyenne. Les estimations faites sur l'apport de la commercialisation des véhicules à deux roues se chiffrent en moyenne à 2 millions de FCFA. Environ 35 millions de FCFA sont donc mobilisés par les populations mais dilapidés par quelques élus locaux. La crise sociale que traverse le village actuellement résulte des manifestations d'une partie des villageois sur la gestion de ces fonds. Ils exigent un bilan des ressources mobilisées et des dépenses effectuées afin que villageois apprécie l'effort d'autofinancement du développement local du village. Mais le Chef d'Arrondissement qui est co-ordonnateur des dépenses avec le président de « *Tuko Sari* » estime qu'ils n'ont aucune obligation de rendre compte, au motif que la loi ne confère pas d'autonomie financière au village, disposition légale qui a pourtant été contournée de par la création de l'association de développement du village.

La dynamique sociale à Goumori est l'archétype de celle de la commune de Banikoara dont il est un des plus gros arrondissements de par sa population et l'importance de sa production de coton. Cette dynamique est induite par ce que d'aucuns appellent « *le marché politique du coton* ». Il a deux dimensions. La première dimension est nationale ou extra locale. Elle est cohérente avec la politique économique du pays. Elle est animée par chaque gouvernement qui, intéressé par la maximisation de son vote s'engage à améliorer les revenus des cotonculteurs et à accorder plus d'attention au coton pour accroître les recettes de l'État. Ainsi les cotonculteurs se retrouvent impliqués dans les jeux d'instrumentalisation politique faits de menaces et de promesses. La seconde dimension est locale ou interne. Elle consiste d'une part, en l'instrumentalisation politique à travers la cooptation, des organisations villageoises de coton par les leaders politiques locaux soucieux de maximiser leurs votes ou leur quote de popularité ; d'autre part, en l'émergence parmi les responsables de ces organisations d'autres types de gens qui se découvrent et s'affirment comme des leaderships politiques villageois légitimes dont l'influence et la réputation à la base sont avérées. Ces leaderships politiques à la base deviennent par la suite concurrents des élites politiques locales qui les ont faits ou soutenus. Ils utilisent les succès et les échecs du coton pour donner une assise à leur légitimité et à leur pouvoir de nuisance ou de faiseurs de roi. Aussi sont-ils cooptés par les distributeurs d'intrants avec qui ils entretiennent des relations collusives et qui leur donnent une assise financière à travers les prébendes qu'ils leur paient pour fidéliser une zone cliente. Ils peuvent également devenir dangereux en se retournant contre ces mêmes distributeurs par des tentatives de rejet de la mise en place des intrants.

Au-delà de ce « *marché politique du coton* », la crise cotonnière et la pression foncière à Goumori sont sources de tensions sur les dynamiques productives. Les conflits et les dépossessions ou confiscations de terres impactent négativement les plans de production par l'insécurité des droits de propriété et d'usage des terres. Ils fragilisent aussi les anciennes relations sociales faites de solidarité et de confiance qui permettaient à chaque villageois de disposer d'un capital social lui conférant une certaine sécurité. À cela il faut ajouter que les difficultés de cohabitation entre agriculteurs et éleveurs perturbent les interrelations des habitants du village : la conscience collective tend à soupçonner que la justice tangué vers les plus nantis (commerçants ou éleveurs capables d'offrir du bétail pour gagner un procès) ou vers celui qui a une couverture politique.

La crise du coton et le boom cotonnier ont cumulativement créé une forme nouvelle de relation économique socialisée spécifique dans l'arrondissement de Goumori, entre les éleveurs professionnels et les agriculteurs nantis qui disposent de stock de cheptel important. Incapables de gérer efficacement leur cheptel par manque de professionnalisme, les agriculteurs nantis en confient la gestion sur la base d'un contrat verbal de gardiennage-pâturage, aux peulhs qui sont rémunérés mensuellement entre 15000 et 20000 FCFA. Selon les clauses contractuelles, les peulhs disposent en plus, des produits laitiers qui représentent un complément salarial en nature. Cette forme nouvelle de relation économique permet aux peulhs démunis ou à faibles revenus d'améliorer considérablement leurs conditions de vie et de se constituer leur propre stock de bétail souvent confié à des tiers. Les revenus tirés par les peulhs de cette nouvelle relation contractuelle de gardiennage de troupeau dépendent de la taille du stock de bétail et des vaches laitières qui le composent. Plus il y a de vaches laitières dans le stock et que ce dernier est grand, plus les revenus du peulh sont importants. Du côté de l'agriculteur, une bonne partie des revenus tirés de la culture du coton est investie dans cette activité qui, estiment certains paysans, ruine les producteurs au profit des pasteurs peulhs.

Mais le principal vecteur de régression sociale du village où la majorité des habitants est analphabète, c'est la politisation des questions essentielles de développement économique. L'ambiance sociale est viciée et aggravée par des luttes politiques qui déchirent les familles et détruisent progressivement le rôle que le coton jouait dans la cohésion sociale autour des intérêts collectifs et le développement du

village. Les habitants forment globalement deux groupes antagonistes : un groupe dit partisan du président de la République entretenu par un ancien ministre et l'autre composé d'opposants apparemment sans leader affiché depuis que leur chef a fait allégeance avec l'ancien ministre. Les deux groupes se côtoient fréquemment en posant à chaque occasion des actes de provocation réciproque. La politique a fortement altéré toutes les initiatives de développement avec la perception de beaucoup de villageois qu'une famille où se concentre la majorité des cadres du village a tendance à s'imposer et accaparer tous les postes de responsabilité à tous les niveaux. Bien que cette perception ne soit pas vérifiée, elle constitue une rumeur semée dans la conscience de certains villageois qui voient en ces élites, non plus des ressources humaines pour le développement du village, mais des acteurs de la division et de la déstabilisation de la solidarité qui faisait la fierté des villageois. Le groupe à tendance dominante est soupçonné d'évincer certains responsables d'anciens GVPC et de s'opposer à leur réélection à des postes de responsabilités au sein des actuelles coopératives, bien qu'en principe il n'en a pas le pouvoir. L'environnement de suspicion, de méfiance et de conflits larvés qui caractérise le village est tel que les enquêtes actuelles sont suspectées par certains membres du groupe dominant. Fort heureusement, ces derniers se ravisent une fois qu'ils acceptent de prendre part aux entretiens souvent par curiosité et volonté de déstabiliser les enquêtes, pour se rendre compte après coup, que toutes les questions de développement ne sont pas que politiques. Ainsi les présentes enquêtes tendent à représenter un moyen de désamorcer les tensions politiques qui menacent la solidarité villageoise.

Les tensions ne se sont pas limitées au secteur coton. Certains villageois considèrent à tort ou à raison que ces tensions expliquent la suspension de l'intronisation d'un nouveau chef de village après la mort de l'ancien, il y a plus de cinq ans. Mais pour les notables, la vacance du trône de Goumori est liée fondamentalement au manquement dans les normes régulières d'intronisation. Les cérémonies qui devraient être faites après la mort du premier chef et ouvrir la voie à de nouvelles élections n'ont pas été, avant qu'un camp parmi les protagonistes usurpe le pouvoir. Le nouveau chef présumé dont les enfants sont le soutien inconditionnel du parti dit présidentiel craint de laisser sa peau dans la quête du trône en dépit de la couverture politique dont il bénéficierait. Ainsi, la combinaison des mésententes politiques et des défaillances dans la gestion du pouvoir traditionnel local plongent le village dans un malaise grandissant qui fragilise toutes les anciennes manifestations de solidarité dont il était fier et qui forçait le respect des autres villages de la commune.

Le village avait une vision claire et précise de son développement avant que les réalités politiques ne viennent détruire tous les projets établis et dont les financements étaient mobilisés à travers les prélèvements sur les activités économiques. Ces projets et les réalisations communautaires autonomes faisaient la réputation du village qui attire malgré tout de nombreux étrangers venant s'y installer. Ces migrants sont intégrés sans difficulté au nom des principes de l'association du développement du village puisés dans les traditions, de sorte que les conflits entre autochtones et allochtones à caractère xénophobe sont inexistantes. Les crises sociales en interne étaient rarissimes malgré les problèmes posés par la mauvaise gestion de la caution solidaire dans les GVPC. Mais celles d'ordre politique bloquent toutes initiatives de développement du village actuellement.

1.2 Village de Sompérékou

1.2.1 Généralités

Le village de Sompérékou est situé sur les mêmes altitudes géographiques et entre les mêmes isohyètes et gradient thermique que Goumori. Il présente quasiment les mêmes conditions agro-écologiques pour le coton que Goumori et compte 7439 hbts en 2009 dont 49% de femmes. Les ménages agricoles représentent 37% des ménages. La population agricole quant à elle représente 44%

de la population totale. Les activités économiques non agricoles, celles commerciales notamment sont prédominantes dans le village. Sompérékou était un village sous la tutelle de Gomparou. Il est devenu chef-lieu d'arrondissement avec la réforme territoriale de 1978. Gomparou est peuplé majoritairement de « *Baatombu* » et de quelques minorités ethniques comme les gourmantchés, les peuls et les « *zarma* » alors que les « *Baatombu* » sont minoritaires à Sompérékou qui compte beaucoup d'étrangers dont les « *Zarma* », les *Gurmancé*, les *Hausa*, les *Yoruba* etc. La réforme est l'une des causes lointaines des différents territoriaux qui opposent les deux villages. Ces différends territoriaux ont atteint leur paroxysme avec la mauvaise gestion politique du recensement électoral de 2010 qui a entraîné des conflits meurtriers entre les deux villages.

L'histoire de Sompérékou est donc liée à celle de Gomparou, créé par un prince wassangari originaire de Nikki. La création du village de Gomparou serait antérieure à celle de Sompérékou. C'est le premier occupant de Gomparou qui aurait donné une portion de terre à Zorobouragui guéséré, premier chef traditionnel de Somprérékou sur un site où prédominaient des baobabs typiques de par leurs petites tailles « *sonni kpiribou* » d'où le village tire son nom. Quant au site de Gomparou, il était à l'origine dominé par la présence des champignons ce qu'il lui valu l'appellation « *gonman kparu* » (village des champignons). Cette appellation fut transcrite Gomparou par le colonisateur. Gomparou centraliserait l'autorité traditionnelle de la région de Banikoara avant que ce dernier n'obtienne auprès de Nikki, capitale de la royauté « *baatonu* » au Bénin et au Nigeria, le statut de chef-lieu de vassalité. Les limites territoriales résultant de la réforme territoriale de 1978 sont controversées aujourd'hui. Les gestionnaires locaux ne maîtrisent pas ces limites imprécises car aucune cartographie fiable n'existe pour le moment au Bénin qui définit les contours précis de chaque arrondissement. Ainsi, les paysans s'opposent souvent au changement de statut territorial de leur champ selon qu'ils sont de Gomparou ou Sompérékou et rejettent la territorialité des revenus de leur patrimoine foncier. Le récent affrontement entre les habitants des deux villages qui a fait trois morts et de nombreux blessés graves est à l'origine d'un différent frontalier né d'un recensement des populations qui refusent de se faire enregistrer dans le compte d'un arrondissement dont elles ne se réclament pas.

Sompérékou et Gomparou sont situés sur la route bitumée Banikoara-Kandi longue de 69km. Tous deux chefs-lieux d'arrondissement de la commune de Banikoara dont ils font partie. Ils sont caractérisés par une adversité permanente entretenue par la haine, la rancune, l'intolérance et la méfiance qui menacent régulièrement la gestion de l'espace agricole. La proximité ne favorise pas la solidarité et la cohésion sociale qui ont été la base de la création de Sompérékou. Les tensions entre les deux villages trouvent leur essence d'une part, dans l'évolution rapide de Sompérékou, ouvert aux étrangers et tourné vers les activités économiques non agricoles qui font de ce village, le plus important village de commerçants de la commune de Baninkoara. Sompérékou est aussi économiquement plus important que Gomparou qui n'a pas de marché et dont les habitants sont obligés d'aller à Sompérékou ou à Banikoara pour s'approvisionner en produits manufacturés. Les plus grosses fermes agricoles aux terres fertiles sont situées dans l'arrondissement de Sompérékou ce qu'il ne manque pas de susciter des frustrations de Gomparou considéré à tort ou à raison comme un village fermé sur lui-même étant entendu que les étrangers y sont rares. La crise est également liée à la course au leadership économique et politique entretenue dans le temps par chacun des deux villages et qui semble tourner en faveur de Sompérékou. Celle-ci est ancrée dans la conscience collective des habitants des deux villages qui ont tendance à cultiver et radicaliser des positions différentes sur les enjeux majeurs qui devraient les unir. La conséquence est les deux villages tirent moins parti des potentialités dont regorge leur territoire

Sompérékou a trois coopératives coton : Sompérékou 1 et 2 puis Sompérékou peulh. Le village n'échappe pas au problème du bradage et de diversion d'intrants, particulièrement au cours des cinq

dernières années. En effet, les commerçants de Djougou et de Malanville font des placements d'argent auprès de certains paysans pour acheter des engrais bradés chez les producteurs de coton indéliés. Le phénomène a atteint des proportions inquiétantes au point où le conseil communal a décidé depuis 2003 de prendre un certain nombre de mesures coercitives : i) l'érection des barrières de contrôle de sortie d'intrants à Sompérékou sur la Route Inter-Etats Kandi-Banikoara et sur la départementale Banikoara-Kèrou à Tata dans l'arrondissement de Goumori ; ii) l'application de sanction à tout contrevenant à travers le paiement d'une forte amende ; iii) l'appel des populations à dénoncer des contrevenants. Au cours de la campagne 2009-2010, ces dispositions ont permis de saisir 35 tonnes d'engrais bradés en direction de Malanville et faire payer des amendes aux contrevenants.

Les relations entre les membres des coopératives du village sont assez bonnes et n'ont pas changé, car les anciens GVPC ont subi des impayés externes qui sont dus aux défaillances des autres GVPC de la commune. En interne les problèmes impayés sont résolus facilement. La formule de caution bilatérale et celle de groupe de solidarité ont été mises en place dans les GVPC pour régler les impayés. Ainsi aucun membre des bureaux des anciens GVPC n'a été changé lors de l'élection des membres des bureaux des CVPC de Sompérékou.

1.2.2 Dynamique foncière

Toute la commune de Banikoara connaît des problèmes de terres mais les manifestations varient d'une localité à une autre selon l'importance de la pression. L'intensité de la culture cotonnière a dégradé intensément l'environnement au point où les terres cultivables sont train de s'appauvrir. Les parcelles portent en permanence les cultures et la jachère tend à disparaître faisant place à une culture intensive avec utilisation d'engrais et d'herbicides. Ces derniers ont provoqué l'extension des surfaces cultivées jusqu'aux limites de la forêt classée de la rivière Alibori de sorte que les nouvelles se raréfient. Cela oblige la plupart des autochtones à réclamer les terres qu'ils avaient prêtées à d'autres qui sont contraints soit d'abandonner l'agriculture pour se convertir à d'autres activités soit de négocier d'autres terres suffisamment épuisées et non productives sur lesquelles ils pratiquent le surdosage d'engrais pour obtenir des rendements convenables. La rotation devient une pratique courante à cause de la fin progressive de l'agriculture itinérante. Cette situation généralisée renforce la pression foncière dans les voisinages du village et induit des tensions entre les habitants et avec des villages et fermes voisins. Les fermes de cultures qui étaient des modes d'itinérance agricole se fixent définitivement au point de devenir des villages avec tous les attributs qui leur sont dus.

1.2.3 Dynamique sociale

Les dynamiques sociales sont fortement déterminées par l'effet coton comme dans les autres localités de la commune de Banikoara, malgré la prédominance des activités non agricoles et surtout commerciales dans le village. Elles sont marquées par le bouleversement des relations de solidarité entre les habitants et entre les localités voisines. Toutefois les solidarités d'intérêt existent comme les tontines et les associations de commerçants ou à l'instar de la solidarité imposée par la caution solidaire sur l'accès aux intrants coton,. Comme dans la plupart des autres villages de la commune, le « marché politique du coton » joue un rôle non moins déstabilisant de la solidarité collective sur laquelle repose la fourniture des biens publics locaux.

Les relations entre les commerçants et les producteurs sont celles de partenariat. L'inexistence de crédit de campagne pour les cultures vivrières en particulier et les cultures autres que le coton en général, crée une forte coopération entre producteurs agricoles et commerçants. Les premiers trouvent les crédits nécessaires auprès des seconds sans aucune forme de caution constituant une clause de

garantie régissant la relation contractuelle associant les deux partenaires. Les crédits sont remboursés en nature avec des taux d'intérêt souvent usuraires. Pour les producteurs le montant exorbitant du taux d'intérêt perçu par les commerçants n'est pas un problème grave limitant l'efficacité productive même s'il obère les revenus. Ce qui est important ici c'est l'utilité et l'efficacité du prêt, la flexibilité des procédures du remboursement qui peut s'échelonner sur deux campagnes, la discrétion des arrangements du remboursement et la culture de la confiance que ce partenariat crée. Cette discrétion est importante car elle protège la dignité du producteur emprunteur. Elle n'existe pas dans le cas de la CLCAM qui a tendance à publier les noms de ses débiteurs et utiliser des mécanismes de coercition dégradants pour la personne de l'emprunteur et sa famille. Le partenariat commerçant-producteur repose donc sur un contrat oral dont la principale garantie est la confiance. La perte de cette confiance par l'opportunisme d'un partenaire nuit à sa réputation et parfois à celle de sa famille. Mais l'ère des GVPC caractérisés par des détournements dont les commerçants sont parties prenantes en apportant la liquidité aux flux qui animent la diversion des intrants est en train de changer cette forme de garantie contractuelle. Les partenaires économiques du village ne craignent plus de tricher, ou d'opérer toutes sortes de malversations substituant ainsi les anciennes relations sociales de partenariat par des logiques individualistes faites de méfiance et de trahison. La société villageoise semble se déconstruire et tend à se reconstruire sur de faux repères urbains caractérisés par l'impunité et le coût élevé d'une justice discriminant les faibles, pour forger son évolution. Ces repères sont décriés dans un environnement rural dominant où ils paraissent insolites et perçus comme une négation des solidarités qui déterminent la survie de tous, faibles comme forts.

1.3 Village de Gounarou

1.3.1 Généralités

Le village de Gounarou est également situé entre les isohyètes 900mm au Nord et 1000mm au Sud. Les sols ferugineux tropicaux présentent les mêmes caractéristiques que ceux des villages de Goumori et Sompérékou. Il en est de même des températures et de l'ensoleillement. Ces caractéristiques physiques offrent des conditions agro-écologiques favorables à la production.

L'histoire de la création du village de Gounarou est commune à celle des localités *baatonu*. Il s'agit le plus souvent de campements de chasse ou de colonats agricoles qui se transforment en village. Dans le cas de Gounarou, la première installation humaine sur ce site est due selon les sources orales à l'abondance de gibiers en particulier les aulacodes (« *Gunonru* ») d'où le village tire son nom. Ensuite deux frères de la famille royale de Nikki (Sunon Monra et Bio Sika) viennent s'y installer et organisèrent une chefferie qui devient une vassalité du royaume de Nikki.

Gounarou est un village situé à 3km de Gogounou, chef-lieu de la commune à laquelle il appartient et à 32km de Kandi, chef-lieu de département où sont installées deux usines d'égrenage de coton. Il est traversé par la Route bitumée Inter-Etat n°2 (Cotonou-Niamey). Les habitants de Gounarou sont majoritairement des « *Baatombu* » et des « *Gando* » qui vivent essentiellement de l'agriculture, des peulh pratiquant l'association élevage-agriculture. Mais il existe aussi quelques minorités ethniques comme les *Yoruba*, les « *Zarma* » qui exercent essentiellement le commerce de produits manufacturés. La population du village est estimée en 2009 à 9920 habitants. Le village dispose d'un petit marché d'intérêt local qui s'anime tous les dimanches. Les principaux animateurs viennent du chef-lieu de la commune et de Kandi avec des articles manufacturés. Les villageois y vendent les produits agricoles locaux. La production de coton est importante dans le village à l'instar de celle de la commune de Gogounou qui occupe la troisième place dans le département de l'Alibori, après les communes de Banikoara (première) et Kandi (seconde). Le phénomène de bradage et de diversion d'intrants est important dans le village à cause de l'emprise des commerçants de Kandi qui ont eu à tisser de longues

relations fidélisées avec les producteurs agricoles. Il représente un risque de compromission de la production cotonnière des quatre (4) coopératives que compte le village. Les 4 coopératives sur les cendres des quatre anciens réseaux d'organisation alliés aux sociétés de distribution d'intrants qui intervenaient dans le village jusqu'en 2009. Mais la distribution d'intrant est actuellement assurée par une seule société (DFA).

À l'instar des autres coopératives du coton du pays, les 4 coopératives du village sont constituées sur la base du nouveau statut coopératif qui repose sur la loi coopérative de 1966. Mais cette fois-ci les deux principaux critères mis en avant sont la taille et la confiance entre les membres. La caution bilatérale qui constitue en principe la pierre angulaire de la crédibilité de la caution solidaire au sein du groupe n'est pas explicitement considérée comme un critère fondamental. Elle est considérée comme un choix discrétionnaire de chaque coopérative. Les actuelles CVPC ont une taille minimale de 7 personnes, mais la taille maximale n'est pas statutairement précisée. Toutefois le nombre de ces coopératives est inférieur à celui des anciens GVPC.

Les CVPC sont créées dans un environnement caractérisé par la méfiance entre les producteurs. Les problèmes d'impayés qu'ont connu les anciens GVPC avaient entraîné la poursuite de certains secrétaires devant les tribunaux, mais d'autres ont été simplement menacés. Ceux qui étaient reconnus comme responsables des impayés ont vu leurs biens saisis pour les contraindre à rembourser.

1.3.2 *Dynamique foncière*

Le village de Gounarou est relativement stable, sans flux migratoire entrant significatif depuis plusieurs années. Cependant, il existe d'importantes migrations saisonnières liées à la culture de coton. Les terres sont pauvres à proximité du village et opposent fréquemment les habitants entre eux notamment les autochtones et les allochtones. De plus en plus, les populations agricoles du village estimées à 36% de la population totale en 2009, principalement les producteurs de coton se déplacent en général pendant l'hivernage vers des fermes agricoles situées à 25km environ où les terres agricoles sont plus disponibles et moins sujettes à l'insécurité des droits d'usage. Certains reviennent au village pendant la saison sèche et le jour du marché pour s'approvisionner en produits de base (sel et autres condiments, pétrole, pile, ustensiles de cuisine, allumettes, tissus et confection, friperie etc.) ou pour assister aux cérémonies funéraires organisées dans la famille par les personnes âgées restées sur place. Les migrations agricoles plus ou moins définitives réduisent considérablement les litiges et les conflits fonciers d'une part et ceux entre les agriculteurs et éleveurs d'autre part dans le village. Mais elles impactent négativement la vie du village qui se retrouve de moins en moins animé par les activités de ludiques.

La dynamique foncière impacte la production cotonnière qui demande d'importantes superficies que tous les habitants n'arrivent plus à trouver autour du village. Ici, le principe selon lequel la terre appartient au premier occupant demeure un critère essentiel dans l'accès à la terre. Les migrants considérés comme des étrangers même s'ils sont autochtones villageois doivent négocier informellement cet accès avant d'obtenir un droit d'usage. Ce droit d'usage de la terre, est considéré comme un emprunt. Il n'est pas assimilable à un droit de propriété qui est exclusivement réservé à la caste princière et à la lignée du fondateur du village au sein de laquelle s'opère l'accès par héritage. La terre ne se vend pas. Ce principe, ancré dans la coutume *baatonu* et *wasangari* et entériné dans la mémoire collective est toujours vivace dans le village. Il pose cependant d'énormes problèmes fonciers notamment des conflits entre populations des localités voisines vers lesquelles émigrent les agriculteurs de Gounarou. La loi sur le foncier rurale consacre la propriété privée accompagnée parfois de titre foncier qui rendent caduques les droits d'usage traditionnels et accordent implicitement de la valeur marchande à la terre. Les populations immigrantes des localités voisines originaires de

Gounarou sont de plus en plus confrontées au refus des populations d'accueil de leur accorder les droits d'usage. Ces derniers pourraient devenir des droits de propriété au regard de la loi et des capacités de corruption que leur confèreraient les ressources financières dont ils disposeraient en exploitant les terres prêtées oralement. Les conflits fonciers sont devenus courants en dépit de la faible pression et relèvent des anticipations des autochtones qui veulent s'assurer une sécurité foncière. Au cours des enquêtes nous avons été témoin d'un cas de plainte lors de notre entretien avec le chef d'arrondissement de Gounarou à son domicile. Le délégué du village y est venu, accompagné de deux paysans refoulés de leurs exploitations par les assaillants originaires des villages voisins de « *Bodaru* » et « *Canon* », pour alerter le chef d'arrondissement. En effet, un conflit armé a opposé le 1^{er} août 2010 les habitants de ces deux villages. L'origine du malentendu était la contestation des limites territoriales de chacun des deux villages issues du plan foncier rural (PFR), une initiative de l'Etat à travers le programme Millenium Challenge Account (MCA). Le processus de délimitation des frontières des terroirs villageois avait entraîné quelques mois auparavant, une vive protestation des habitants de *Bodaru* qui ont été expropriés de leurs parcelles de cultures au profit de leurs voisins dont les champs sont à proximité. Ne disposant plus de terres à cultiver, ils résistaient au point où le tribunal a circonscrit une portion comme zone tampon, interdite de cultures. Dans la matinée du 1^{er} août 2010, les expropriés ont été surpris sur les lieux par quelques uns des bénéficiaires qui se trouvaient dans leurs champs puis une vive discussion s'engagea. La nouvelle parvint aux habitants de Canon qui étaient dans les environs. Armés de fusils traditionnels et de manchettes, ils vinrent en renfort à leurs collègues pour "dissuader" et mettre en déroute les contestataires. Selon les informations recueillies auprès du chef d'arrondissement et des populations, ce conflit représente le deuxième après un premier dont le dossier est encore au tribunal de Kandi depuis quelques mois, et qui avait opposé la même localité de « *Bodaru* » à sa voisine Padé relevant de la commune de Kandi. Ce conflit avait fait trois morts du côté de « *Bodaru* » et de nombreux blessés parmi les habitants des deux localités.

1.3.3 *Dynamique sociale*

Le boom cotonnier a amélioré les revenus de quelques grands producteurs qui acquièrent du prestige dans le village. Il a permis à certains responsables des groupements restructurés en coopératives de se positionner comme des leaders politiques locaux. Leur importance dans la gestion locale tend à réduire la légitimité des anciennes autorités traditionnelles incarnées par le chef de village. Ces responsables qui se font parfois élire ou non dans les conseils communaux entretiennent comme partout ailleurs dans les villages cotonniers du Nord Bénin, des relations collusives avec les élus locaux et les élites politiques locales de rang député ou ministre. Ils constituent ainsi les relais locaux d'intrigues et de jeux politiques menés dans la sphère nationale. Ils bénéficient de protection implicite de ces leaders politiques en vertu de laquelle ils se complaisent dans les abus de biens sociaux et autres prévarications qui ont fini à l'instar des autres villages par plomber les dynamiques productives du fait du mécontentement des producteurs ou de leur volonté de se venger contre les pertes qu'ils subissent. Cette situation crée une ambiance délétère qui se manifeste par une indifférence des individus aux biens collectifs principalement le recul de la fourniture des infrastructures communautaires villageoises et par une tendance générale au repli sur soi et à l'individualisme. La solidarité villageoise considérée auparavant comme un acte éthique sur lequel repose la force du village contre toutes les adversités collectives devient facultative et organique. Elle s'effrite encore plus du fait de la recrudescence des malentendus nés des impayés de coton qui polluent l'environnement villageois à travers les manifestations d'injures, des calomnies, d'arrestations pour troubles à l'ordre public, de saisies de biens, d'évictions des postes de responsabilités, d'humiliation, de rancœurs, de méfiance voire de migrations forcées, etc. L'équilibre social assuré par l'autorité traditionnelle est ainsi mis à mal, mais les clivages politiques ne sont pas vertement ouverts dans le village. Cependant, l'évolution

de la société villageoise tournée vers le matériel désorganise progressivement les liens sociaux. Le pouvoir et le rôle de la tradition sont méprisés selon le chef du village, par les villageois qui tirent profit de l'émergence du *marché politique du coton*.

Pour ce dernier, le principal problème crucial du village reste celui du foncier dont l'accès oppose de plus en plus autochtones et allochtones. En effet dit-il, *« bien que le principe traditionnel soit ancré dans la conscience collective des habitants, il existe souvent des litiges fonciers que nous réglons à l'amiable mais si l'ampleur dépasse notre compétence, c'est la gendarmerie ou le tribunal qui s'en chargent. En fait, avec l'émergence des pouvoirs de l'argent et du capital social politique c'est le conseil d'arrondissement et le maire (non pas le conseil communal) qui sont sollicités en priorité pour le règlement des contentieux fonciers et des litiges de tout genre, principalement ceux relatifs au coton et aux groupements. Les tribunaux populaires de conciliation dont font partie des notables choisis par un conseil villageois sont impliqués, mais les démarches utilisées dans les règlements sont souvent ancrées dans la culture occidentale. Les approches traditionnelles proposées par les notables participent en réalité du folklore puisqu'elles ne sont jamais retenues sauf lorsqu'elles renchérisent la norme occidentale dite moderne qui malheureusement est souvent bâtie sur la corruption à laquelle les chefs traditionnels n'échappent pas et qui fait qu'ils sont davantage discrédités par leur sujets. Ce qui importe aujourd'hui dans le village ce ne sont plus les valeurs qui fondent l'harmonie de la société et la sécurité ; c'est celui qu'on connaît et la capacité de créer des rentes politiques au profit des maîtres nouveau monde incarnés par les élus et élites locaux détenteurs du pouvoir moderne »*.

In fine la solidarité villageoise existe bien qu'elle soit fragile. L'intervention du pouvoir traditionnel incarné par le chef du village et sa cour sur les questions essentielles liées à la sécurité, aux valeurs morales ou éthiques et à la culture de la confiance réciproque qui servait de clause de garantie à la parole donnée, est strictement limitée aux considérations d'ordre coutumier. La plupart des habitants déconsidèrent actuellement le pouvoir traditionnel qui a perdu l'essentiel de ses prérogatives du fait de sa perméabilité à la corruption, au profit de l'administration publique locale qui est le produit du mode de gouvernance dit moderne. L'autorité traditionnelle incarnée par le chef du village n'a plus qu'un caractère consultatif notamment dans le cadre du règlement des problèmes posés par le choix de la localisation d'une infrastructure socio-communautaire (forage, pompe, puits à grand diamètre, école, centre de santé, maternité, magasin de stockage, maison des jeunes, marché etc.) dans le village. L'avis du chef de village sur la dynamique actuelle de la société résume tout ce qui se passe dans tous les villages enquêtés au Nord du Bénin. Toutefois, cela est moins observable dans les villages de Coby et de Kétou où le pouvoir et les règles traditionnels sont encore au chapitre de la gouvernance sociale locale bien qu'elles soient en train d'être affaiblies par les jeux politiques.

1.4 Village de Kèrou

1.4.1 Généralités

Kèrou aurait été fondé par une femme appelée Kpabli Yako Yèrè. Originnaire de Nikki, elle vint s'installer avec son mari à Winra non loin de l'actuel Kèrou. Elle alla ensuite s'installer au bord d'un cours d'eau appelé *« Buan nimin »* où poussaient les rafia appelés *« Kerusu »* qui donnèrent leur nom à la localité. Il faut signaler que Kèrou s'appelle également Kpabli ce qui pourrait confirmer la création de ce village par une femme, phénomène rarissime en milieu *« baatonu »*.

Le village est situé entre les isohyètes 1100 et 1200mm. Les sols y sont réputés plus aptes aux cultures des racines et tubercules, de l'arachide, du maïs et du coton.

L'origine de la chefferie traditionnelle de Kèrou est liée à celle du royaume de Nikki. En effet, un prince aîné de la famille royale nommé Farou Yérîma serait le fondateur de la chefferie traditionnelle

de Kèrou. Son jeune frère du nom de Chabi Gaba alla s'installer à Birni pour fonder la chefferie de ce village. Son troisième frère répondant au nom de Bani Gansè alla fonder Banikoara et le quatrième appelé Saka Baku s'installa à Kandi.

Le village de Kèrou compte 19026 habitants en 2009 dont 49,8% de femmes. Les ménages agricoles représentent 78% du total des ménages du village. La population agricole quant à elle représente 86% de la population totale. L'indice de poussée démographique dans le village estimé voisin de celui de la commune est de 1,48 et se situe légèrement au-dessus de la moyenne départementale (1,37).

Kèrou dispose actuellement de 7 CVPC (résultant de la restructuration de 20 anciens GVPC) sur les 45 que compte la commune qui abritait 190 GVPC auparavant. La ville dispose de quelques infrastructures de base (école, poste, CLCAM, centre de santé, CeCPA, station service, électricité, mairie. C'est une ville-carrefour située à 70km de Banikoara au Nord, 74km de Ouassa-Péhunco au Sud-Est, 49km de Sinendé à l'Est et à 70km de la frontière Burkina Faso avec le Bénin à l'Ouest. Le village comprend deux parties séparées est-ouest par une rivière asséchée par comblement. Il comprend plusieurs quartiers et compte 7 CVPC dont les trois plus importants sont :

- Le CVPC du quartier Kparatégui (signifiant nouveau village en dendi). Ce quartier est habité essentiellement par une forte communauté nigérienne notamment les « *Zarma* » dont les hommes pratiquent essentiellement du commerce tandis que les femmes exercent la restauration populaire à côté de leurs homologues « *baatombu* ». Ce CVPC regroupe les 4 GVPC qui s'y trouvaient avant 2010.
- Les deux CVPC du quartier royal « *Sinaguru* » peuplé majoritairement des « *baatombu* » qui regroupent les 7 GVPC précédemment en activité dans le quartier.
- Les trois CVPC du quartier « *Kariguru* » peuplé de « *baatombu* » créées à partir de 9 anciens GVPC.

Le syndrome des impayés qu'ont connu les anciens GVPC se manifeste par une ambiance de méfiance dans les CVPC. Les relations entre les membres des groupements sont devenues méfiantes et se sont détériorées, car les membres des bureaux et leurs amis avaient été tenus responsables des impayés externes. Il avait été décidé que ceux qui sont en impayés internes remboursent leurs dettes au cours des prochaines campagnes, mais la création des CVPC a tout bouleversé d'autant plus que les coupables de certains GVPC se retrouvent dans d'autres CVPC. La volonté des uns de faire payer les autres reste inébranlable et on s'attend à une atmosphère explosive lors des paiements de la campagne 2010-2011 en cours.

Le village de Kèrou est majoritairement peuplé de « *baatombu* », d'une forte communauté nigérienne (les *Zarma*), des *Gurmancé*, des peulhs et quelques minorités ethniques que sont les *Yoruba* et *Hausa* du Niger.

L'activité principale y est l'agriculture et occupe les « *Baatombu* ». Elle est suivie de l'élevage pratiqué par les peulhs puis du commerce où prédominent les « *Zarma* » et les « *Yoruba* ».

Kèrou est situé à moins de 80km des usines d'égrenage de Péhunco (77km) et de Banikoara (71 km) et à 70km de la voie bitumée Kandi Banikoara. Le village de Kèrou dispose d'un important marché construit dans le cadre du Programme d'Investissement Public par l'État. Il draine tous les quatre jours d'animation, des commerçants des communes de Péhunco, Sinendé, Banikoara, Kandi (140km), voire Natitingou (166km).

Parallèlement aux réseaux agréés de distribution d'intrants, le projet CmiA (Cotton made in Africa piloté par la GTZ) appuie les producteurs de coton dans le village, à l'instar de certains villages des communes de Ouassa-Péhunco, Kouandé, Matéri, Cobly et Djougou en vue d'accroître leurs revenus et d'améliorer leurs conditions de vie. Dans ce cadre, il met en place auprès des producteurs de coton de l'insecticide *Serpos* dont le faible coût pour la même efficacité (selon les producteurs) attire massivement des adhérents au projet. De plus, le projet réalise des facilitations à l'éducation en offrant des fournitures scolaires aux adhérents pour la scolarisation de leurs enfants. Sa stratégie d'intervention est fondée sur le principe de caution solidaire des groupes de solidarité de petite taille (10 à 20 personnes) constitués par affinité.

1.4.2 Dynamique foncière

Deuxième producteur de coton de la commune derrière le village de Pikiré, Kèrou est en prise à la dégradation accélérée de son environnement à l'instar de la commune de Banikaora. L'espace agricole utile y devient de plus en plus rare. Les champs s'éloignent du village et tendent à rogner la zone cynégétique de la Pendjari interdite aux cultures à plus d'une vingtaine de kilomètres. Mais la pression y est moins forte comparée à celle dans le village frontalier de Goumori. Les terres les plus épuisées ou appauvries sont prêtées aux étrangers qui doivent y investir d'importants appoints fertilisants notamment les engrais chimiques pour en tirer profit. Mais d'une façon générale le village n'est pas encore tombé dans la spirale de l'appauvrissement des sols et des problèmes fonciers que cela génèrent dans d'autres villages. L'accès des femmes à la terre reste limité par la tradition à l'exception de celles qui ont les moyens de s'investir dans l'agriculture. Elles doivent souvent se contenter des terres appauvries sur lesquelles elles cultivent les légumineuses et l'arachide. Le principal mode de sécurisation des terres est celui traditionnel basé sur l'installation des plantations pérennes dans les champs. Comme c'est le cas dans tout le pays « *baatonu* », pour marquer définitivement la propriété privée ou collective (familiale) de la terre, on y sème du néré et le karité.

1.4.3 Dynamique sociale

La collaboration entre les habitants est relativement bonne. Il n'existe pas de tension sociale mais les quelques rares cas s'observent durant le paiement au cours duquel certains se révoltent et protestent la manière de gérer les impayés. Toutefois, les relations interpersonnelles sont empreintes de méfiance réciproque. L'individualisme tend à dominer la vie communautaire. Les investissements communautaires n'existent plus avec la crise cotonnière. La solidarité villageoise existe encore mais elle est parfois mise à mal par quelques conflits fonciers sporadiques entre autochtones et allochtones et par les mésententes issues de l'accumulation d'impayés dans certains anciens GVPC. Ces derniers semblent avoir lézardé cette solidarité villageoise qui imprimait la cohésion sociale devenue défaillante en matière d'élaboration de projet communautaire de développement local. Néanmoins l'ouverture du village aux étrangers constitue une force pour surmonter les instabilités nées des défaillances des anciens GVPC à cause de la réceptivité des populations aux idées nouvelles, notamment celles provenant des communes où les succès organisationnels en matière de dynamiques productives et sociales sont avérés comme à Banikaora, Sinendé et Kalalé.

1.5 Village de Cobly

1.5.1 Généralités

Le village de Cobly est situé au Nord-Ouest du Bénin à une trentaine de km de la frontière de la république du Togo. Il est à cheval entre les 1000-1100mm à l'Est et 900-1000mm à l'Ouest. Il pleut relativement beaucoup dans cette localité et ses environs ce qui explique les inondations qu'il a subit en août-septembre. Les sols sont aptes aux cultures du riz, des produits maraîchers, de maïs. La

population du village est estimée à 5326 habitants dont 50,5% de femmes. Les ménages agricoles représentent 68% de l'ensemble des ménages du village et concentrent 76% de la population totale. L'indice de poussée démographique estimé égal à celui de la commune est de 1,22 et est l'un des plus faibles du département de l'Atacora dont fait partie ce village. Il montre un faible flux d'immigration définitive dans le village.

L'origine de la création du village relève de la légende. Les ancêtres mythiques supposés autochtones ou premiers occupants de l'espace, selon les chants indigènes, sont supposés soit descendus du ciel, soit sortis des profondeurs de la terre ou du marigot. Ce qu'il laisse envisager une origine très ancienne que les fouilles archéologiques pourraient éclairer. Les « *Bebelibe* » sont considérés comme les premiers occupants de Cobly. Ils seraient sortis du trou de « *Kekucieke* » à une dizaine de kilomètre de Cobly centre. Ensuite seraient venus les « *Bekobe* » agriculteurs de la région dite Somba au Sud du village. Le nom Cobly serait une déformation de « *dikole* » toponyme donné à la région d'implantation des « *Bekobe* ».

Jusqu'à récemment, l'économie du village comme celle de toute la commune reposait essentiellement sur les productions des céréales, sorgho, maïs, riz, d'igname, de légumineuses, d'arachide et sur le petit élevage. La production cotonnière comme principale source d'amélioration des revenus agricoles date de moins de deux décennies. Cette percée est attribuée au retour des émigrés agricoles qui ont pu découvrir dans les départements du Borgou et de l'Alibori que le coton constituait une source de richesse grâce à l'attention qu'accordent les pouvoirs publics à cette culture et aux différences de niveau de vie des populations de ces départements avec celles de l'Atacora. Mais, bien que les superficies de cette culture ne cessent d'augmenter, la faible maîtrise des techniques culturales par les producteurs, rend les rendements obtenus en dessous de la moyenne nationale et loin des 2,5 à 3 tonnes enregistrés par certaines exploitations dans les communes de Banikoara, Kandi et Gogounou. Ce qui explique en partie que le village fasse partie des communes endettées à potentialités moyennes et à faible production.

Le village compte deux CVPC qui sont nées de la restructuration des deux GVPC qui existaient. Ici comme ailleurs, le mécanisme d'accès aux intrants dans la CVPC est centré sur la vérification des superficies défrichées et plantées en coton. Mais l'agent technique n'étant pas en mesure de visiter tous les champs avant d'octroyer les quantités demandées par chaque membre, le critère statutaire de paiement de la part sociale et des droits d'adhésion fixés à 3000 FCFA a souvent été retenu pour distribuer les intrants aux producteurs dont les champs n'ont pas pu être contrôlés.

À Cobly les problèmes d'impayés ont pu être réglés par le passé il y a 3-4 ans dans un esprit de tolérance et de compréhension mutuelle. Depuis deux ans aucun des GVPC n'a plus de problèmes d'impayés. Cela a motivé des producteurs à intégrer les coopératives actuelles où les relations entre les membres sont fraternelles et confiantes.

Dans cette région ouest de l'Atacora, Cobly est bien connu pour la qualité de son sorgho, ses ignames, son haricot, son arachide, son riz, pour ses volailles, ses petits ruminants et ces dernières années pour son maïs et son coton qui constitue la culture d'entraînement de cette céréale. La grande partie des céréales est vendue au moment des récoltes qui coïncident avec les fêtes de fin d'année, obligeant ainsi les producteurs à brader leurs produits pour faire face aux dépenses festives. Mais le village enregistre de faibles performances agricoles comparé aux villages de l'Est du département de l'Atacora. Celles-ci sont en partie liées à la mauvaise qualité des infrastructures routières qui ne permettent pas une meilleure valorisation des produits agricoles malgré l'existence d'une voie bitumée inter État à 35 km du village.

Les flux migratoires positifs ou entrant sont constitués, des déplacements de jeunes agriculteurs à la recherche de terres fertiles et d'un afflux progressif inédit de populations venant du Borgou, d'autres régions de l'Atacora et du Sud du Bénin. Ces populations étrangères exercent les activités économiques non agricoles mais aussi dans certains cas la culture du coton (cas particulier de quelques baatombu) partageant ainsi leur savoir-faire avec les populations autochtones. En externe, le village est victime d'une forte émigration temporaire vers le Togo, le Ghana, le Nigeria et le reste du Bénin. Les motifs de ces déplacements des populations vers l'extérieur sont souvent la recherche de terres fertiles et du travail salarié en vue d'obtenir les moyens financiers nécessaires pour l'acquisition de certains biens de première nécessité tels que la bicyclette, le poste radio ou les vêtements. La classe d'âges des émigrants est de 14 à 40 ans. Cette émigration dure en moyenne 6 ans. A leur retour, les émigrés peuvent changer de métier. Ils sont soit artisans (couturier, chauffeur, soudeur menuisier ou mécanicien), soit commerçants. Ils peuvent également avoir changé socialement en bien ou en mal. Les gens du retour que le voyage a transformé en "déchets sociaux" (fumeurs, alcooliques, voleurs, etc.) selon la conscience collective du village sont considérés comme les principaux vecteurs d'insécurité sociale en conséquence bannis ou exclus des centres de décision. Par contre, les émigrés consciencieux sont très sollicités dans les prises de décisions. Ils sont considérés comme les plus civilisés, des porteurs de changement. Les émigrations définitives sont rares. Les émigrés rentrent de façon définitive généralement au village au bout de 10 à 20 ans.

1.5.2 Dynamique foncière

Pour ce qui est des dynamiques foncières la terre s'acquiert d'abord par éclatement. En effet, lorsqu'on est plusieurs enfants dans une famille, c'est au père de donner à chaque enfant sa portion de terre à cultiver et à construire sa maison. C'est ainsi, que cela évolue de génération en génération. Ensuite elle s'acquiert par migration en ce sens que lorsqu'un membre de la famille émigre l'on peut exploiter sa portion de terre en attendant son retour. Enfin la terre peut s'acquérir par succession. En cas de décès du père sa terre devient automatiquement la propriété de son fils. Mais l'accroissement de la population de plus en plus nombreuse réduit les disponibilités foncières. Les modes d'accès aux terres concernent uniquement les garçons. Les filles n'en héritent pas. Elles peuvent en demander l'usage pour un temps bien déterminé généralement sur une ou deux campagnes.

Actuellement, l'urbanisation transforme les terres agricoles en propriétés foncières bâties et non bâties. Cela contribue énormément à la réduction des terres cultivables et oblige plusieurs villageois à aller loin à la quête de nouvelles terres à cultiver. Le paysage agraire montre la diminution des cultures de case qui était l'une des caractéristiques paysagiques de la région, au profit des habitations.

A Coby la sécurisation des propriétés foncières repose sur une exploitation continue des terres acquises de par la pratique de la rotation des cultures. L'abandon en jachère sur une longue période d'une terre est un risque qui peut faire perdre celle-ci au profit d'un tiers, le plus souvent un parent qui l'emprunte. Celui-ci peut résister à la retourner à son propriétaire. En effet, lorsqu'on n'est pas soi-même disposé à cultiver sa terre, on peut autoriser une personne de la famille ou un ami à le faire. Mais la reprise pose toujours des difficultés lorsque la personne à qui le droit d'usage a été accordé tente d'aliéner ce droit en propriété privée selon que le temps d'utilisation de la terre est longue (plus de 10 ans). Le second mode de sécurisation des terres se fait par le marquage, par exemple la construction d'habitats dans les différentes parcelles que l'on possède.

En cas de conflits fonciers le règlement se fait généralement à l'amiable. Cette procédure particulièrement utilisée à Coby constitue un des facteurs de stabilité sociale du village. On essaie de retracer l'histoire pour découvrir ceux dont les grands parents ont été les premiers occupants. A ce niveau, le recours aux chefs traditionnels et aux notables est capital. Ceux-ci sont considérés comme les personnes ressources les plus sûres et les plus crédibles à connaître l'histoire du village, car ils

n'ont pas encore troqué leur sagesse avec les prébendes politiques qui déstabilisent certains villages notamment dans les départements du Borgou et de l'Alibori. Ainsi quelques cas isolés de règlement de conflits fonciers se font par voie administrative.

1.5.3 Dynamique sociale

Les dynamiques sociales s'opèrent dans un environnement d'entente entre les différentes ethnies. Les prises de décisions dans le village impliquent tous les groupes ethniques. Le choix ou l'élection des responsables à quelque niveau qu'il soit, se fait en tenant compte des différentes ethnies.

Il existe également une bonne ambiance entre les étrangers et les habitants du village et les rares conflits fonciers ne fragilisent pas la stabilité du village. En effet, lorsque les autochtones cèdent une partie de leurs terres aux étrangers qui l'exploitent pendant plusieurs années, ceux-ci ont tendance à s'en approprier ce qu'il génère des conflits.

La représentativité des femmes dans les instances de prise de décisions est encore moindre. La femme est toujours reléguée au second rang. Elle n'a toujours pas les mêmes droits que l'homme. Par exemple lorsqu'il s'agit de choisir des responsables à quelque niveau qu'il soit, les femmes sont reléguées à des postes subalternes à cause des pesanteurs sociologiques qui veulent que le pouvoir de décision soit l'apanage de l'homme.

Par contre, entre vieux et jeunes il y a dans le village une forte complicité entretenue surtout par la foi à la tradition. Les jeunes ont confiance qu'ils ont besoin des vieux pour les orienter. Cette confiance est enracinée dans les cérémonies initiatiques qui marquent le passage de l'adolescence à l'âge adulte. Ainsi, avant que les jeunes prennent certaines décisions, ils recourent à la sagesse des anciens qu'ils considèrent indispensables. De leur côté, les anciens ne prennent pas les décisions de façon unilatérale ; ils avisent d'abord les jeunes. Cette entente entre les deux a permis une certaine harmonie dans le village. Par exemple, les différents rites que les anciens, tenants des traditions, organisent dans le village tiennent de plus en plus compte du calendrier scolaire, contrairement aux années antérieures. Ainsi, la plupart des rites initiatiques se déroulent pendant les congés ou les vacances.

Les pouvoirs traditionnels ne sont pas directement impliqués dans les décisions politiques du village, mais ils sont sollicités en cas de conflits ou de catastrophes naturelles (sécheresse, famine etc.). Les crises sociales voire conflits politiques se gèrent à l'amiable. En effet, lorsque des groupes politiques entrent en conflit, les sages du village essaient de réunir toutes les parties pour qu'ensemble des solutions de compromis soient trouvées. L'intérêt supérieur du village est mis en avant par les sages.

Au niveau des coopératives et autres groupements économiques villageois, on distingue deux modes de gestion des crises. Il y a d'abord la gestion à l'amiable : les membres du groupement s'entendent entre eux. La gestion des conflits peut ensuite se faire au niveau du tribunal de conciliation ou de la brigade, quand dans le groupement les membres n'arrivent pas à trouver de compromis. Les chefs traditionnels ne sont pas du tout impliqués dans la gestion de ces conflits.

Dans le village, les partis politiques sont représentés selon les clans. Le soutien d'un candidat à une élection locale par la population est conditionné par les liens de parenté. Les intrigues politiques commencent peu à peu à entrer dans les mœurs des élus locaux et constituent un grand facteur qui à terme, mettra en cause la stabilité sociale idyllique du village fondée également sur diverses formes de solidarités. Les plus courantes parmi ces solidarités sont les formes organiques qui sont fondées sur les soutiens individuels aux personnes en difficultés. Elles interviennent en cas de maladies, de décès etc.). Les formes mécaniques de solidarité existent également. Elles apparaissent pour secourir dans les activités agricoles, la construction des infrastructures socio-communautaires.

Les associations villageoises existantes sont entre autres, les groupements de femmes, l'union communale des producteurs de coton (UCPC), les organisations paysannes de gestion des filières, les comités de gestion des centres de santé (COGEA), l'Union pour le développement de la commune de Cobly (UDCC), les associations des parents d'élèves (APE). Ces différents groupements visent le développement socio-économique du village.

Le village forge sa réputation sur son hospitalité. Il a une vision claire de son développement qui est celle de la commune dont les critères sont : i) un village ayant les attributs d'une ville bien aménagée ; ii) une garantie de dialogue, d'unité, de solidarité et de paix sociale ; iii) une administration transparente au service du développement et des administrés ; iv) une économie compétitive dans un environnement sain et équilibré ; v) une administration garante de la sécurité et du bien être social ; vi) une forte implication des femmes à toutes les étapes du processus de » développement.

1.6 Village de Bouka

1.6.1 Généralités

Le village de Bouka est une localité enclavée se trouvant à une centaine de kilomètre de la voie bitumée la plus proche. Sa population est à dominance *baatonu*, *boko*, *gando* (apparenté du *Baatonu*) et peulh. Des migrants agriculteurs ou éleveurs originaires des départements de la Donga et de l'Atacora (*Betamaribè*, *Lokpa*, *Wama*), et des commerçants (Nago venus du Centre Bénin, *Hausa* et *Zarma* arrivés du Niger, *Yoruba* et Ibo originaires du Nigéria) donnent à Bouka un statut de village cosmopolite. Le village se situe entre les isohyètes 1000-1200 mm ce qu'il en fait une des localités les plus arrosées du Bénin et un des bassins de production d'igname, de maïs, de sorgho, de coton, etc.

L'origine du village fait aujourd'hui l'objet de deux thèses issues des sources orales qui s'affrontent. Quoique ces thèses aient des points de divergence et de rapprochement, la localité était au départ un hameau de champ dont on peut encore témoigner l'existence par les ruines des anciennes habitations en face du Collège d'Enseignement Général.

La première thèse soutient que Bouka fut une ferme des habitants « *Boo* » du village Gbessassi situé à environ 1,5 km à l'Est de l'actuel emplacement du village avant la période précoloniale. Très hostiles à la cohabitation avec les étrangers « *Zarma* » et « *Hausa* », les habitants de Gbessassi conduisaient les commerçants caravaniers en transit entre Bornou au Tchad et Kumasi au Ghana sur cette ferme pour y installer leurs caravansérails. Ces commerçants profitaient de leurs courts séjours pour échanger les produits du cru des régions Sahélo-Sahariennes (épices, ail, sel gemme, potasse, poivre, oignon, gingembre,...) mais également de petits objets ramenés du Ghana : aiguille, antimoine, perle, miroir..., avec les produits locaux, les céréales notamment. Les sources orales témoignent encore que cet espace fut traversé par une des plus célèbres pistes caravanières ouest africaines.

Selon cette thèse, " *Buka* " ou " *Cabane* " en langue « *Zarma* », est le nom donné aux caravansérails où les caravaniers passaient des escales d'échanges. La chefferie de « *Buka* » fut alors fondée par Kirissira Yérima un des fils de Bio Guerra, premier Chef traditionnel *wasangari* de Gbassi (localité voisine située à 7 Km à l'Est de *Buka*). Bio Guerra aurait régné sous le nom de " *Kpé - Gbassi* " (qui signifie Chef de Gbassi en langues *zarma* et dendi). Les traditions ne révèlent pas d'une manière précise la date exacte de l'installation des premiers hommes sur le sol de l'actuel emplacement de Bouka. Seules les généalogies et la liste des Chefs " *Boubari* " (nom de règne de chef traditionnel de Bouka) qui se sont succédés dans le temps servent aujourd'hui de repère. Notons que deux (02) lignées se succèdent aujourd'hui au trône de « *Buka* ».

La seconde thèse ne rejette ni l'existence de la piste caravanière ni les activités qui y sont menées. Elle soutient que la ferme appartiendrait bien aux *Boo* installés à Gbessassi. Des « *Baatombu* » chasseurs seraient venus de l'actuelle localité de Gogounou et auraient implanté des cabanes de campement

après en avoir sollicité une autorisation auprès de leurs hôtes *boo* de Gbessassi. Ces « *Baatombu* » appartenant au clan des « *Tuuro Siika* » accordaient volontiers une hospitalité aux caravaniers *zarma* et *hausa*.

Selon cette seconde thèse, "*Buuu*" signifierait tout simplement "*Champ*" en langue Boo. Ce n'est que par une déformation des uns et autres (étrangers, administration coloniale) qu'on en soit arrivé à Bouka. L'organisation du pouvoir traditionnel par *Kisira Yérima* dans la localité est concordante avec la première thèse.

Dans tous les cas, Bouka est une localité précoloniale qui se situait sur une piste caravanière. Son développement économique a véritablement commencé à partir des années 70 avec la forte production des cossettes d'igname pour faire face à la demande des millions de consommateurs nigériens qui s'étaient rués vers les villes, en quête d'emplois dans les activités de services à la suite du boom pétrolier de leur pays. Cette situation a favorisé de nombreuses vagues de migration vers Bouka qui devint un bassin de production agricole et renforça ainsi son rôle de localité carrefour rassemblant des peuples de divers horizons pour répondre à la demande alimentaire du Nigeria.

La population de Bouka est estimée 7624 hbts en 2009 dont 50,0% de femmes. Le village est situé à une vingtaine de km d'une ancienne usine d'égrenage de la société MCI qui a suspendu ses activités à cause des problèmes de dettes aux producteurs et d'intrigues politiques. Il est actuellement à 105 km de l'usine d'égrainage fonctionnelle la plus proche. Le village fait partie des communes à GVPC endettés et à production moyenne de coton. La taille moyenne du ménage est de 8 personnes. Le village compte 685 ménages dont 79% sont des ménages agricoles qui forment 84% de la population totale.

Il existe 2 Coopératives Villageoises des Producteurs du Coton (CVPC) dans le village de Bouka, un Groupement de Producteurs du Maïs (GPM), des groupes d'animation culturelle et des organisations religieuses à caractère humanitaire. D'autres institutions telles que les ONG existent dans le village et interviennent à travers des programmes et projets de développement local promouvant diverses activités (formation, promotion de filières agricoles, aménagement de points d'eau, etc.). Ici les CVPC sont formées sur une base "ethnique". D'un côté il y a une CVPC réunissant quasi exclusivement des Gandos grands travailleurs et producteurs agricoles du village et de l'autre celle qui rassemble les « *Baatombu* » et autres ethnies du village. Cette séparation montre la cristallisation psychologique des mépris et frustrations historiques qui existent entre les « *Baatombu* » se croyant supérieurs et les Gandos considérés comme des êtres inférieurs ou des esclaves.

Le syndrome des impayés affecte moins la CVPC des Gandos que celle des « *Baatombu* » et autres. L'ancien GVPC des « *Baatombu* » et consorts avait accumulé des impayés qui ont miné les relations entre les membres. Ces relations se sont détériorées avec les mesures coercitives souvent fortes qui ont été prises par les populations pour faire payer en partie les membres du bureau et les producteurs jugés responsables des ces impayés.

Le climat de type soudanien et les sols riches offrent aux populations des possibilités de productions agricoles importantes qui attirent plusieurs migrants venant des départements de l'Atacora et de la Donga. La proximité du village avec le Nigeria permet aux populations de saisir les opportunités de marché pour leurs productions. Mais les jeunes de 15 à 35ans émigrent de plus en plus vers la ville de Parakou située à 150 km, à la recherche de travail salarié malgré l'existence d'une potentialité agricole élevée. Cette émigration est expliquée par l'émoussement des opportunités qu'offrait le marché nigérien avec la baisse du taux de change du naira qui est passé sur le marché parallèle de plus de 450 FCFA pour un naira au milieu des années 1980 à 3,5FCFA/naira aujourd'hui.

1.6.2 Dynamique foncière

A Bouka la vente des terres est un phénomène encore rare. L'accès à la terre est devenu un casse-tête depuis une décennie du fait de la pression démographique aggravée par la forte immigration agricole. Cet accès se fait à travers le don et l'héritage notamment en milieu *baatonu*, *boo*, *peulh* et *gando*. Les migrants originaires de l'Atacora/Donga (*Bèberbè*, *Betamaribè*, *Lopka*, ...) y ont essentiellement accès à la terre à travers les emprunts. Ce mode d'acquisition des terres est le plus important. La durée d'occupation des terres empruntées peut varier de 2 à 10 campagnes agricoles, ce qui ne manque pas de créer quelques différends par la suite, les emprunteurs refusant de rendre les terres qui leur sont prêtées à leurs propriétaires.

Les différends survenus autour des terres cédées aux allochtones sont souvent réglés à l'amiable entre les propriétaires présumés et les occupants de circonstance. Parfois en cas de mésententes sérieuses les allochtones font recours à l'intervention du chef de terre ou du Chef traditionnel. Le système foncier connaît de nos jours de profondes mutations. La grande aventure des années 80 caractérisée par le "boom cotonnier" a peu à peu disloqué la collectivisation du foncier. L'accès à la terre par éclatement des ménages a augmenté les besoins fonciers individuels de chaque ménage. La norme traditionnelle de champ unique disparaît progressivement laissant place à la propriété privée qui devient l'aspiration profonde de chaque ménage pour sécuriser son patrimoine foncier et garantir sa source de revenus agricoles. Ensuite l'augmentation du nombre des migrants à Bouka surtout venus de l'Atacora et la Donga, a suscité un fort besoin en espace de culture à travers la chasse à la terre.

1.6.3 Dynamique sociale

Les pouvoirs traditionnels et administratifs, les organisations et autres formes d'associations, les mouvements et vies politiques, les règles coutumières, les relations entre les villageois, les relations entre les migrants et les autochtones, à travers leurs activités ou leur existence dans la localité de Bouka, constituent un ensemble soudé d'éléments de cohésion sociale. Les populations autochtones comme allochtones entretiennent une bonne ambiance sociale ce qui constitue un bénéfice pour la performance des groupements de producteurs agricoles. Mais la cohésion sociale devient précaire. La culture du coton en est un des facteurs détonateurs. En effet, la filière coton considérée depuis les années 90 comme la principale source de revenus garantis des producteurs est en train de devenir un facteur d'appauvrissement et sème les germes de la division et de l'instabilité sociale. Les nouvelles formes de regroupement des producteurs du coton en Coopérative Villageoise de Producteurs de Coton (CVPC) ont beau vu le jour, mais la question des intrants agricoles n'est pas tranchée en faveur d'une plus grande disponibilité en qualité et en quantité à des coûts réduits et une formule adéquate de la caution solidaire n'est toujours pas trouvée. De ce fait, il est fort probable qu'à Bouka, la régression de la culture du coton soit irrémédiable et que les conditions de vie des populations se dégradent estiment les personnes interviewées. Les antagonismes politiques impactent la production cotonnière de façon négative comme dans la plupart des villages du Borgou et de l'Alibori. L'environnement délétère créé par les impayés et les soutiens latents que certains responsables politiques apportent à leurs militants soupçonnés de malversations montrent que la stabilité et la cohésion sociale est un équilibre instable. Entre les populations « *gando* », « *boo* » et « *baatombu* », les relations sont méfiantes même si elles ne s'expriment pas quotidiennement. Le temps n'a pas encore émoussé les rancœurs et frustrations historiques qui sont entretenues par les élites locales en quête de légitimité.

Une observation méticuleuse des comportements et faits permet de se rendre compte que l'entente n'est pas légion entre « *Baatombu* » et « *Gando* ». Les frustrations des « *Gando* » liées aux mépris des « *Baatombu* » à leur égard expliquent que dans les CVPC soient composées exclusivement de « *Gando* » d'un côté, de Peulh de l'autre et ailleurs, de « *Baatombu* » et autres ethnies. En fait, les

Gando sont souvent considérés par les « *Baatombu* » et les peulhs comme des personnes de race inférieure alors qu'ils sont les produits des superstitions « *baatonu* » ou les captifs de guerre vendus ou offerts aux peulhs comme esclaves. Quant aux *Boo* ils se réclament de la lignée des *Wasangari* qui ont organisé la société « *baatonu* » en pouvoir politique fort par la création du royaume de Nikki et estiment souvent que les « *baatombu* » sont leurs esclaves. Mais aucun écrit fiable ni tradition orale ne permet d'établir la réalité des revendications « *boo* » même si certains historiens du sensationnel tentent de justifier l'historicité de ces relations ambiguës entre « *baatombu* » et « *boo* ». Ces réalités constituent la face cachée d'une cohésion et d'une entente sociale trompe œil présentées à tout venant non averti des réalités sociales profondes du village. Mais il est évident que l'organisation semi "ethnique" de la production permet de se rendre compte de la démarcation entre les quatre groupes dominants de populations du village de Bouka, les « *Baatombu* », les « *Gando* », les « *Boo* » et les Peulh.

Mais l'islam et les cultes traditionnels semblent constituer des moyens pour contenir les tensions sociales. Le « *Bubari* » incarne le pouvoir traditionnel hiérarchisé des « *baatombu* » et joue un rôle non négligeable dans la prise de décisions dans le village. Il règle surtout les questions d'ordre social : conflits de succession, tensions entre allochtones et autochtones. Le « *Kisira Yérima* » incarnant le pouvoir traditionnel reste le symbole de l'unité des populations de la localité. Ce pouvoir traditionnel est renforcé par les chefs de collectivités, les chefs de familles et les chefs féticheurs. Mais ces pouvoirs ne sont pas directement impliqués dans les règlements des conflits au sein des coopératives de producteurs de coton. Ils ne sont pas non plus impliqués dans l'élaboration des réformes de la filière coton.

1.7 Village de N'Dali (« *Daari* »)

1.7.1 Généralités

Le village de N'Dali ou N'Dali est situé au Nord du Bénin entre les isohyètes 1100 et 1200 mm, mais les précipitations sont voisines de 1100mm. Les sols sont ferrugineux tropicaux avec des faciès hydromorphes par endroits.

Le village de N'Dali ou « N'Dali » fut dans le passé, un hameau agricole qui devient plus tard une principauté sans grande importance dans la hiérarchie coutumière du royaume de Nikki. A l'origine, le hameau agricole fut initié par la sœur d'un Prince candidat malheureux au trône de Nikki, qui aurait eu refuge dans une localité aujourd'hui en ruine et dont l'emplacement se matérialise à environ 2 Km à l'Ouest de l'actuelle ville de N'Dali. La sœur du prince, lors des cueillettes des noix de Karité aurait identifié un espace boisé encore vierge dont les sols étaient très fertiles. Elle proposa à son frère d'occuper cet espace qui attira plus tard non seulement la famille princière mais aussi d'autres migrants venus des localités environnantes de Tèbo, Ina, Ouénou, etc.

Le village de N'Dali n'a véritablement connu son émergence que grâce au tracé de l'axe routier Cotonou- Malanville qui le traverse du Sud au Nord sur environ 4,2 Km de voie bitumée. Tout récemment il a bénéficié du bitumage d'un autre axe routier le reliant à la ville de Djougou à l'Ouest. Ancien village du canton de Nikki, N'Dali attire aujourd'hui encore les populations agricoles par ses riches terres cultivables et par sa position géographique qui fait de ce village une ville carrefour située à environ 55 km au Nord de Parakou, 265km au Sud du marché frontalier de Malanville, 56 km de Nikki à l'Est et 137 km De Djougou à l'Ouest.

La ville de N'Dali a une population estimée à 20206 hbts en 2009 et composée de 50,1% de femmes. C'est la première localité où la culture attelée a été introduite au Bénin par la société suisse d'Aide Technique et de Coopération (SATEC). Un centre de formation en attelage y est installé. Elle est

également la première localité de la Région Nord où les premiers équipements motorisés (tracteurs et motoculteurs) ont été introduits. Elle abrite actuellement une usine d'égrenage : la Société Cotonnière de N'Dali (SCN). Mais la position carrefour de la ville, sa proximité avec le plus grand centre urbain du Nord Bénin (Parakou à 60 km), etc. ont joué négativement au développement de l'attelage et de la mécanisation agricole. La ville jouant sur sa position carrefour s'est tournée plus vers les activités de services : transport et commerce notamment. N'Dali appartient au groupe des communes à GVPC très endettés à faible production, mais à potentialité moyenne de développement du coton.

La ville compte actuellement deux CVPC et plusieurs ONG, institutions étatiques et associations y interviennent pour appuyer les efforts de développement économique des populations du village. Certaines comme le CeCPA, le LARES, le GERED-ONG interviennent dans l'appui à la production et à l'élevage. D'autres comme CARITAS-ONG, World Education (ONG) et Centre de Promotion sociale (CPS) interviennent dans l'assainissement des cadres de vie et l'éducation des enfants.

1.7.2 Dynamique foncière

La dynamique foncière est particulièrement vivace à N'Dali comme dans les villages situés sur les grands axes routiers. La spéculation foncière est forte et les coûts des parcelles sont voisins de ceux en cours dans la grande métropole du Nord, Parakou. Cette dernière exerce une pression forte sur le foncier rural de N'Dali en ce sens que les grands propriétaires terriens qui émergent dans l'ensemble de la commune de N'Dali sont généralement originaires de cette métropole. La première conséquence de la proximité de N'Dali à Parakou est la spoliation des paysans de leurs terres agricoles par les résidents nantis qui les achètent parfois à prix spéculatifs et les laissent vacantes. La ville et les villages de son arrière pays courent le risque d'ici à quelques années de se retrouver avec des paysans sans terre. Les cours des terrains sont très attractifs au point où les autochtones et une petite frange de migrants agricoles originaires du Sud Bénin qui avaient acquis par achats des terres dans la périphérie urbaine et ses environs n'hésitent pas à revendre tout ou partie de leurs propriétés pour se lancer dans des activités non agricoles. Les terres cultivables sont encore abondantes dans ces périphéries, mais elles sont allouées de moins en moins aux activités agricoles. Seules celles tenues par les colons agricoles allochtones originaires des départements de l'Atakora et de la Donga résistent encore à l'aliénation. Les jeunes villageois ou "citadins" ont de plus en plus leurs espoirs tournés vers la ville de Parakou et les activités de services (transport, artisanat, etc.). Ils obligent leurs parents à bout de force à vendre ou partager les propriétés foncières familiales en manifestant leur mépris aux activités agricoles jugées trop contraignantes.

Mais les acquisitions foncières font l'objet actuellement de réflexions profondes pour éviter que les populations plongent davantage³ dans la pauvreté. Il est envisagé que les terres laissées vacantes pendant un certain nombre d'années seront reprises à leurs propriétaires et mises en valeur par la mairie dans le cadre de programme de développement communal. Le mode d'accès à la terre recouvre donc trois aspects : i) l'achat direct auprès d'un propriétaire foncier qui peut être un individu, ou un chef de famille ; ii) l'héritage et iii) l'emprunt qui confère à l'emprunteur le droit d'usage. Mais ce troisième mode en passe de disparaître du fait de la marchandisation de la terre. L'achat permet aux femmes de disposer de lopins individuels qui leur permettent de mener des activités agricoles de leur choix, notamment la culture de manioc utilisé pour la fabrication du gari exporté vers le Niger, la production de maïs, d'arachide, de soja, etc.

³ Le village fait des départements les plus pauvres du Bénin. Sa commune d'appartenance occupe le 6^{ème} rang sur les 8 communes du Borgou de par son produit intérieur brut local par tête (Yérima, 2010).

Les disponibilités foncières existantes sont suffisantes pour le développement de toutes les spéculations agricoles et pour faire de N'Dali et de l'ensemble de la commune dont il est le chef-lieu, une région agro-sylvo-pastorale qui profite de toutes les opportunités offertes par sa position carrefour et par le développement agro-industrielle de la ville de Parakou.

Les conflits fonciers sont moins remarquables dans la ville à cause de la prééminence des achats sur les autres formes d'accès. Les achats se font légalement par le truchement de la mairie ce qui ne donne aucun recours aux vendeurs ou à leurs enfants étant donné que l'acheteur obtient après l'acte d'achat des conventions formelles tenant lieu de dossier administratif incontestable.

Pendant que les jeunes de la ville quittent celle-ci dans l'espoir de faire fortune ailleurs à Parakou et Cotonou principalement, l'immigration des jeunes « *zarma* » originaires du Niger, des *Aja* du Sud-Ouest, des *Betamaribè et Lokpa* de l'Ouest, des *Yoruba* et *Ibo* du Nigeria tente de combler le vide oriente radicalement la ville vers les activités des services. Ces jeunes immigrants deviennent exportateurs de produits agricoles locaux vers les marchés de consommation de Parakou et Cotonou et vers le marché frontalier de Malanville, agrandissant ainsi l'effectif des commerçants locaux de produits agricoles. In fine, la dynamique foncière à N'Dali est fortement corrélée avec l'urbanisation de la ville de Parakou dont l'extension spatiale se fait dans les communes qui constituent son arrière pays immédiat notamment N'Dali et Tchaourou.

1.7.3 Dynamique sociale

L'organisation sociale de la localité de N'Dali s'articule autour de deux légitimités : le pouvoir traditionnel incarné par le Chef traditionnel et le pouvoir moderne régi par le Maire et le Conseil Communal, ainsi que les services déconcentrés de l'Etat.

Le pouvoir traditionnel est incarné par le Chef traditionnel appelé « *Daari Sunon* » (roi de Daari) qui officie avec l'appui des chefs de clans. Aujourd'hui, ce pouvoir est en régression, victime de la prééminence de la gouvernance politique héritée de la colonisation. Malgré les tentatives de réaffirmation de l'autorité traditionnelle à la faveur de la fête traditionnelle de la « *Gaani* », le pouvoir traditionnel est objectivement décadent laissant place au modèle colonial d'administration dont les effets déstabilisants de la société éprouvent la ville.

Il existe à côté du « *Daari Sunon* » le chef de terre, appelé « *Sinanwuyero* » qui dirige les cérémonies d'offrandes aux mânes des ancêtres. Le « *Daari Sunon* » joue un rôle non négligeable dans la prise de décisions dans le village. Il règle surtout les questions d'ordre social : conflits de succession, tensions entre allochtones et autochtones. Il reste le symbole de l'unité des populations de la localité. Son trône est convoité par deux (02) clans qui se succèdent selon le droit coutumier. Le pouvoir traditionnel de « *Daari Sunon* » est renforcé par les chefs de collectivités, les chefs de familles et les chefs féticheurs. Le fétichisme est le troisième pouvoir de culte local qui opère avec ou sans les adeptes des religions monothéistes (l'Islam et le Christianisme). Il incarne les divinités qui reposent sur la croyance d'un être surnaturel omniscient et omnipotent ordonnateur de l'univers appelé « *Gusunon* » (Dieu). Tous les esprits de la terre, des eaux, du feu et de l'air ainsi que les mânes des ancêtres sont des intercesseurs pour obtenir la miséricorde de « *Gusunon* ». Contrairement à plusieurs croyances africaines qui vénèrent ces esprits comme des dieux, la croyance « *baatonu* » les considère comme des messagers ou des intercesseurs chargés de transmettre les doléances du pécheur au tout puissant « *Gusunon* ». On note à N'Dali l'existence des cultes « *bukakari* » et « *sambaani* » (ou esprits des eaux et des forêts). Leur existence est considérée comme un facteur de cohésion sociale en ce qu'ils permettent de rappeler et de raffermir l'harmonie de l'obéissance et du respect entre l'homme et la nature qui a précédé ce dernier dans l'ordonnement des choses que « *Gusunon* » a voulu qu'elles soient.

Les tensions sociales ne sont pas manifestes. Mais les frustrations causées par les impayés des anciens GVPC sont présentes dans les esprits. Ce qui rend la stabilité apparente fragile d'autant plus que les antagonismes politiques mêmes s'ils ne s'expriment pas ouvertement couvent et sont potentiellement des facteurs de déstabilisation sociale. Néanmoins les antagonismes et les frustrations de toutes sortes sont moins menaçants dans cette localité que dans les villages de Goumori, Sompérékou, Gounarou et Bouka.

1.8 Ville de Savalou

1.8.1 Généralités

La huitième localité d'enquête, Savalou, appartient à la Région Centre. La création de cette ville remonte à l'histoire des mouvements migratoire des Aja-Tado originaires de la République du Togo qui ont donné naissance à plusieurs variantes linguistiques dont les *Mahi* et les Fons majoritaires à Savalou. Le peuplement de la localité s'est faite par vague successive de migrations anciennes de populations d'origine *Yoruba* (*Nago, Ifè, Itcha, Idaïcha*) et de migrations récentes qui y ont fait arriver quelques populations du Nord-Bénin en particulier les *Betamaribè*, les *Lokpa*, les *Yowa*, les Peulh et une infime minorité de *Baatombu*.

Le climat de Savalou est subhumide de type guinéen à deux saisons sèches (décembre-mars et août) et deux saisons pluvieuses (mars-juillet et septembre-novembre) qui le placent entre les isohyètes 1100 et 1200mm. Les sols formés sur du gneiss et les précipitations offrent des conditions agro-écologiques favorables à la production du coton.

L'actuel roi Tossou GBAGUIDI est le 13^{ème} roi de Savalou. La population de Savalou est estimée en 2009 à 37996 habitants dont 52,3% de femmes. Environ 46% de cette population exercent les activités agricoles et la taille moyenne des ménages est de 4,6 personnes.

Savalou a une longue tradition de culture de coton. Il abrite deux usines d'égrenage et une usine de transformation du manioc en tapioca et en alcool. Ancien chef-lieu de cercle, Savalou et ses environs immédiats dont Glazoué constituent le deuxième pôle de développement du coton au Bénin avec quatre usines d'égrenage installées (2 à Savalou et 2 à Glazoué à une trentaine de km). La population composée majoritairement d'ethnie mahi a une longue tradition de la culture d'igname et de coton. Savalou est classé parmi les communes à GVPC très endettés, à faible production mais à potentialité moyenne de développement du coton.

Les activités économiques sont fondées sur les services, mais l'agriculture occupe une place de choix. Les productions de coton, de manioc et d'igname constituent les activités agricoles phares comme témoignent les usines d'égrenage du coton et celle de fabrication de liqueur à base du manioc. L'élevage se développe avec l'afflux des pasteurs peulhs qui viennent s'installer dans la région à cause de la disponibilité de pâturage. Les disponibilités de terres fertiles attirent les colons agricoles qui viennent principalement des départements de l'Atakora, de la Donga et du Zou. Mais les bassins de production situés dans l'arrière-pays de la localité sont enclavés en raison de la déféctuosité des pistes de desserte rurale ; ce qui ne favorise pas une meilleure valorisation des produits du cru par les marchés de collecte qui sont difficilement accessibles. Une route nationale inter-État bitumée traverse la localité du Sud au Nord. Les revenus agricoles sont tirés essentiellement par les productions d'igname, de manioc dont la localité tient la palme d'or de la transformation en gari de qualité haute, de coton et les plantations d'anacarde. Ces quatre cultures procurent plus 90% des revenus agricoles avec en première et deuxième place respectivement l'igname et le manioc qui a supplanté le coton dont la filière est en crise actuellement.

1.8.2 Dynamique foncière

La valorisation des ressources agricoles est plombée par les contraintes du patrimoine foncier. Si l'immigration des colons agricoles constitue un facteur favorable à l'agriculture, elle pose de sérieux problèmes débouchant sur des conflits parfois sanglants. Les colons agricoles bénéficient de droits d'usage des terres. Mais comme dans la plupart des villages enquêtés, ces droits sont limités. Il ne leur est pas permis de planter des plantes pérennes notamment l'anacardier sur les parcelles qu'ils ont obtenues. Ce fait qui n'est donc pas singulier à la localité, soulève la difficulté de la définition et de la mise en œuvre d'une politique de gestion du patrimoine foncier que la loi adoptée par l'Assemblée Nationale béninoise sur le plan foncier rural n'a effectivement pas réglé. La difficulté est d'autant plus grande que la tradition veut que la terre appartienne à celui qui y a planté un arbre. Fort de cette tradition, certains colons n'hésitent pas donc à adopter des comportements opportunistes en plantant des arbres sur les parcelles qui leur ont été prêtées par les autochtones conscients que c'est par les arbres plantés qu'on identifie les propriétés foncières. Cette situation amène de plus en plus de colons à se disperser en s'installant le plus loin possible des autochtones, là où la terre est supposée n'appartenir à personne ; ce qui ne favorise pas toujours une meilleure valorisation de leurs activités d'autant qu'ils sont souvent enclavés.

Le flou qui règne dans l'hybridisme foncier caractérisé par la coexistence des régimes coutumier et moderne, entraîne le plus souvent des conflits d'attribution entre les pouvoirs publics modernes et traditionnels. Le contrôle de la gestion des terres semble progressivement échapper aux pouvoirs traditionnel et moderne avec l'afflux des colons agricoles dans le milieu. Il en résulte l'occupation anarchique des domaines même réservés de l'État. Dans ce contexte, l'enjeu d'une réforme foncière soulève la question : quelle option est pertinente entre l'application d'une gestion foncière suivant les règles coutumières locales définies par les pouvoirs traditionnels et celle suivant les normes modernes de propriété privée ? Certaines suggestions comme celle de Biaou Gauthier, (1996)⁴ qui pense que le mieux serait que les pouvoirs publics laissent les règles coutumières locales s'occuper de la gestion foncière, sachant que lesdites règles sont appelées à évoluer d'elles mêmes, en s'adaptant aux changements socio-économiques et culturels du pays, sont-elles applicables au regard des spéculations foncières exportées des grands centres urbains du Sud vers cette localité par les élites nanties ? On sait que l'envahissement du milieu rural par des logiques foncières urbaines entraîne la thésaurisation des terres et la réduction accélérée des disponibilités foncières à des fins agricoles. Le règlement des problèmes posés par la gestion foncière dans cette localité paraît difficile surtout que ces problèmes opposent souvent les autochtones *mahi* et les allochtones et nouveaux migrants entre lesquels des préjugés, des animosités et des frustrations de toute sorte, enracinés dans l'histoire existent et ressurgissent insidieusement en menaçant toutes les formes de solidarité.

1.8.3 Dynamique sociale

Loin de constituer une richesse, l'hétérogénéité de la population est souvent source de malentendus liés à l'histoire du peuplement. En effet, les conflits qui ont opposé *Mahi* et *Fon* par le passé ont laissé des séquelles qui se traduisent par la méfiance, des animosités parfois congénitales, voire le rejet des populations allochtones *fon*. Il en est de même des rapports entre les *Ifè* du secteur de Tchetti à la frontière du Togo, les Nago et *Itcha* de la commune de Bantè, et les Fons, mais aussi entre les *Mahi* et les dérivés du groupe yoruba. Ces derniers taxent les *Mahi* d'être les protégés du royaume fon d'Abomey (Lares, 2000). Les reliques de l'histoire sont observables dans les comportements des populations. Profitant des antécédents historiques et des avantages administratifs que leur ont conféré

⁴ Pouvoir local et gestion des ressources naturelles dans le Zou-nord. Le cas des Tchabè et Mahi.

la scolarisation et le découpage territorial, les *Mahi* sont encore perçus par les autres groupes ethniques, notamment les groupes dérivés du *Yoruba*, comme des gens qui exploitent les autres, cultivent le trafic d'influence, le culte de la personnalité, le mythe de supériorité de l'homme mahi jadis pratiqué par les rois et les dignitaires de Savalou. L'expression courante « *Anagonou Tohohè* » utilisée par les *Mahi* et la réplique « *Ifun Koson* » employée par les *Nago* traduisent aujourd'hui encore des blocages psychologiques qui entretiennent la pratique de l'endogamie des divers peuples, même si cette pratique tend à disparaître avec les changements irréversibles des mentalités.

Comme dans plusieurs autres villages la politique ne fait toujours bon ménage avec la nécessité de la solidarité villageoise pour relever les défis communs. Divisée par les intérêts égoïstes, paralysée par les excès de la politique, les leaders locaux ne parviennent pas à créer et maintenir la cohésion sociale. Ainsi le Roi a l'audience auprès des populations qui se disent de l'Ouest et l'accompagnent, tandis que le Maire trouve son audience auprès des populations de l'Est. Les jeux politiques ne concourent pas à l'efficacité et la bonne marche des activités économiques. Ils tendent à attiser les litiges, conflits et différends. Dès lors les familles et les collectivités constituent les cadres privilégiés de règlement des conflits sociaux. Les compétences extérieures sont suspectes, car on y voit souvent un risque élevé d'implication de la politique qui n'a pas de morale. Mais un respect scrupuleux même s'il est qualifié par certains de façade, est dû aux personnes âgées, aux chefs religieux et coutumiers qui sont craints. Le roi et sa cour jouent le rôle qui est le sien dans la régulation de la vie sociale, mais il n'intervient pas dans les conflits des organisations économiques comme celle des producteurs de coton.

1.9 Ville de Kétou

1.9.1 Généralités

La neuvième et dernière localité d'enquête est Kétou, située au Sud-Est de la Région de production du Sud. La création de Kétou remonte à la migration des populations yoruba d'*Ilé-Ifè* du Nigeria vers le Sud-Ouest où elles ont retrouvé les populations de l'aire culturelle aja-fon et apparentées, les *Mahi* notamment entre le 11^{ème} et le 13^{ème} siècle. Kétou est la capitale du royaume de Kétou qui est à cheval entre le Bénin et le Nigeria et dont la création remonte au 11^{ème} siècle avec Edé comme premier roi.

La ville est située dans la zone subhumide entre les isohyètes 1200 et 1300mm. Elle a deux saisons de pluies et deux saisons sèches à hygrométrie de l'air élevée. La culture du coton est marginale dans la zone à cause des conditions agro-écologiques peu favorables et des avantages comparatifs du maïs et du manioc dont les marchés sont souvent plus rémunérateurs.

La population de la ville est estimée en 2009 à 28013 habitants comprenant 52% de femmes. La population agricole représente 38% de la population totale et les ménages agricoles font 33% de l'effectif total des ménages de la ville. La taille moyenne des ménages est de 5 personnes. Les moins de 15 ans représentent 43% de la population et la tranche d'âge considérée comme active (15-59 ans) fait 51% de la population.

La cité de Kétou a une tradition récente de production cotonnière. Elle abrite une usine d'égrenage (IBECO) mais la production du coton y est la plus faible de tous les autres villages (quelques dizaines de tonnes ces trois dernières années). Elle appartient à la même classe d'endettement des GVPC que Savalou, avec une forte tendance à l'abandon de la production au profit du maïs, du manioc, du commerce illicite des produits pétroliers etc. C'est un village situé en zone frontalière Bénin-Nigeria dont les populations tirent profit abondamment des opportunités qu'offre le commerce transfrontalier, des produits agricoles (café, maïs, piment, etc.) et des produits pétroliers. Kétou est traversée par deux routes bitumées. La première est une Route Inter-État la reliant vers l'Est à Ilara au Nigeria (15km) et vers l'Ouest au Togo en passant par Bohicon et Aplahoué dans les départements du Zou et du Couffo.

La seconde est une route nationale qui la relie aux deux plus grands centres urbains du Bénin Porto-Novo (120 km) et Cotonou (150km).

L'une des particularités de la cité et de ses environs est la séparation des peuples qui y sont installés. On distingue franchement des villages *mahi-fon* (Kpankou, Adakplamè, Ewè, Agonli-Kpahou, Aguigadji) de ceux *nago* et *holli* ou dérivés du Yoruba (Kétou, Idigny, Odomèta, Okpomèta, (Towé). Les populations *Mahi* sont les principaux producteurs manioc, de coton et d'igname. Les *Nago* et les *Holli* produisent principalement le manioc et le maïs. Ce classement grossier ne signifie pas qu'il y a une spécialisation ethnique de la production dans la région, mais il montre simplement que selon les groupes de populations, les différentes cultures pratiquées n'ont pas la même importance dans les exploitations agricoles. Cette différence s'explique par les différences des modèles de consommation alimentaire. Les *Mahi* ont un modèle basé sur l'igname et le manioc alors que le modèle *nago* et *holli* repose principalement sur le maïs et le « *lafun* » (pâte ou purée) fait à base du manioc. Les *Mahi* ont très rapidement adopté le coton comme culture de rente du fait que son débouché est garanti par l'État. Bien qu'ils vendent leurs excédents commercialisables de manioc et de maïs au Nigeria, ils estiment que la langue constitue pour eux une barrière dans les transactions. Par contre les peuples *nago* et *holli* privilégient le manioc, le maïs et le cacao qui est en train d'être relancé. Ils exportent facilement ces produits vers le grand marché du Nigeria. Contrairement aux *Mahi et Fon*, ils parlent le yoruba et bénéficient des avantages de la langue dans les transactions. Leur engouement à la culture de coton s'émousse avec la crise de la filière contrairement aux *Mahi* qui continuent à s'y accrocher. Les abandons de la culture du coton sont en effet plus remarquables parmi les *Nagos* et les *Holli* qui, du fait que le manioc est devenu très rentable, l'adoptent comme une culture de rente et de substitution au coton dont les recettes sont devenues incertaines actuellement.

Le commerce informel est l'activité dominante des populations. Il représente 98% du commerce dans la cité. La proximité du Nigeria est considérée comme le plus grand atout dont dispose Kétou et l'ensemble du Pays *nago* qui partage avec ce pays environ 130 km de frontière artificielle, sans aucun obstacle à son franchissement. De part et d'autre de cette frontière, se trouvent les mêmes populations qui, pour lutter contre les contraintes de la partition coloniale ont créé une série de marchés frontaliers qui sont devenus des lieux d'échanges dynamiques. Kétou et son arrière pays représentent l'un des plus grands bassins de production de maïs et de manioc qui profite à la fois du marché nigérian et de ceux des centres urbains de Porto-Novo et Cotonou au Bénin.

1.9.2 Dynamique foncière

Par rapport aux communes des départements du Sud Bénin, Kétou connaît de moins graves problèmes fonciers. Les disponibilités foncières sont relativement importantes et les conflits sur les terres agricoles ne sont pas fréquents du fait que la commune de Kétou représente 58% de la superficie du département du Plateau. Toutefois la diminution des disponibilités de terres arables se fait de plus en plus sentir ce qui pousse les populations à rogner la forêt classée aux mépris des interdictions. Cette diminution des terres agricoles s'explique aussi par un indice de poussée démographique élevé (1,58) lié à un taux d'accroissement de la population estimé à 4,77% (le plus important de toutes les communes du département).

L'accès à la terre n'est pas facile pour les étrangers. Au départ toutes les terres appartenaient au roi. Nul ne peut s'installer sur une terre et l'exploiter sans avoir l'autorisation du roi. Par la suite les autochtones acquièrent la terre par héritage suivant un mode de répartition basé sur le morcellement des disponibilités existantes induit par l'éclatement des familles. Les terres sont morcelées pour permettre aux jeunes enfants devenus adultes de fonder leur propre famille après le premier mariage. Ici la propriété privée de la terre est prédominante à cause de la modernisation de la société. Cela pose

un problème sérieux dans les familles souvent polygames ou les enfants de sexes masculins sont nombreux. La règle de répartition favorise les premiers nés qui bénéficient souvent de surfaces agricoles utiles plus importantes que les derniers nés de la famille. Ceux-ci se contentent souvent de petits lopins de terre dont l'utilité agricole est moindre et contraints d'émigrer vers les villes de Cotonou et Porto-Novo pour y exercer des activités diverses : conducteur de taxis moto, réparations mécaniques, artisanat, etc. ou vers le Nigeria pour travailler comme ouvriers agricoles.

Actuellement l'accès à la terre peut se faire par achat. Certains propriétaires terriens vendent des hectares aux étrangers. Mais il arrive souvent qu'au bout d'un certain temps, le propriétaire revienne à charge pour remettre en cause la vente en particulier lorsque celle-ci n'est pas légitimée par un document signé par les autorités administratives de la commune. De même, des problèmes surgissent lorsque des gens (souvent des étrangers) qui ont reçu auprès de certains propriétaires terriens des droits d'usage de la terre tentent de le travestir en droit de propriété au bout de quelques années (+ ou - 10 ans).

Les contraintes agricoles se posent d'une part, en termes de réduction croissante des terres cultivables et d'autre part, en termes de taux d'exploitation élevé de celles-ci. La densité agricole dépasse 44 habitants agricoles par km² et le taux d'exploitation des terres atteint 67%. Bien que ces chiffres soient élevés, ils sont faibles comparés à ceux des communes environnantes du Sud où la densité agricole est de 125 à 271 habitants agricoles en 2000 avec des taux d'exploitation des terres qui sont de 80% à plus de 100%. Ces chiffres indiquent que la commune de Kétou constitue la principale poche de colonisation agricole bien que les ressources soient limitées au regard du taux d'exploitation des terres arables.

Comme en pays « *baatonu* » la femme n'a pas accès à la terre sauf si elle a les moyens d'en acheter. Elle ne bénéficie même pas des petits lopins appauvris. Mais elle peut hériter des terres de son père si celui-ci n'a pas de fils héritier. Mais très active dans le commerce, la plupart des femmes qui héritent des terres agricoles les revendent aux hommes ou accordent des droits d'usage à leurs cousins. Ces derniers doivent les restituer aux enfants de la femme dès que ceux-ci atteignent l'âge adulte. Les conflits fonciers entre autochtones viennent en partie du refus des cousins de la femme de restituer les terres revenant de droit à leurs neveux. Ces cousins de la femme abusent du principe coutumier qui veut que le neveu ne doive pas prendre l'initiative pour exiger que son oncle lui restitue la terre appartenant à sa mère.

1.9.3 *Dynamique sociale*

Pour mieux comprendre la dynamique sociale à Kétou, il est important de savoir comment le pouvoir traditionnel est structuré dans l'ensemble de la commune. Il existe sept rois dans la commune de Kétou dont 3 rois *nago* et 4 rois *mahi*. Les problèmes concernant deux ethnies différentes font toujours appel aux notabilités de chaque groupe ethnique. Contrairement aux autres villages où le pouvoir traditionnel est en train de perdre toute sa valeur même symbolique, le pouvoir traditionnel nago de Kétou reste encore tout puissant à l'instar des royautes du même groupe ethnique au Nigeria.

L'organisation sociale et la culture nago sont considérées ici comme un facteur majeur de la solidarité. Au sommet de la société se trouve un Roi (Oba) administrant son royaume à travers un Conseil de Ministres qui l'assiste. Ce système d'encadrement fonctionne à peu près de façon identique à l'intérieur des six royaumes nago que compte la région⁵. Son origine remonte à *Ilé-Ifè*, la maison-mère (Lares,

⁵ Les six royaumes du plateau nago sont les suivants : royaume de Kétou, capitale Ilé-Kétou ; royaume d'Iwéré, capitale Adja-Ouèrè ; royaume de Sakété, capitale Sakété ; royaume d'Issalè, capitale Issalè ; royaume d'Ifogni, capitale Ifogni-Tèdo ; royaume d'Itakon, capitale Takon.

2000 ; Enquêtes 2010). Les quatre autres royaumes mahis qui se situent à l'arrière pays de la cité fonctionnent presque de la même façon.

Les relations entre les deux groupes ethniques qui se partagent l'espace agricole de Kétou et son arrière pays ne sont toujours confiantes. Le passé historique laisse des reliques qui font que les *Mahi* considérés comme apparentés aux *Fon* ne bénéficient pas toujours de la confiance des *Nago*.

Le poids du roi et des coutumes dicte fortement les comportements des populations. Le roi et les dignitaires sont très craints contrairement à ce qui se passe dans les autres royautes non nago ou yoruba. Cela est d'autant plus remarquable que l'intervention du roi dans les conflits sociaux y compris ceux liés aux impayés dans les coopératives est très rarement contestée sinon incontestable. Le pouvoir traditionnel est ici plus fort et plus respecté que celui hérité de l'administration coloniale et représenté par le Maire et son conseil municipal. Cette puissance du pouvoir traditionnel limite les conflits politiques dans la cité et dans presque tous les villages nago. Nul n'ose aller manifestement contre la décision du roi et de son conseil y compris les élites locales. Mais le pouvoir traditionnel ne se mêle pas directement de la politique bien qu'il soit courtoisé par toutes les élites politiques qui recherchent sa bénédiction. Ainsi à Kétou, les invectives politiques qui s'observent dans certains villages entre les élites politiques sont très mesurées dans la cité. Les relations entre le pouvoir traditionnel et les organisations politiques et économiques sont de nature à assurer la cohésion sociale. Elles ne sont pas formellement établies mais s'exercent à travers la routine acquise du système d'encadrement traditionnel. À Kétou ne devient pas membre du conseil communal qui le veut. Il faut avoir le soutien du roi et de son conseil.

Le respect des rites est également considéré comme un facteur important de cohésion sociale. À Kétou, tout le monde y compris les étrangers est tenu d'observer les interdits liés au rite de « Oro » qui interdit aux femmes de sortir de jour sans être voilée pendant une à deux semaines. Ainsi les activités économiques surtout commerciales sont au ralenti.

Toutefois la cité n'est pas à l'abri de petits problèmes liés aux exigences de la bonne gouvernance. La question de la filière charbon de bois considérée par les responsables administratifs locaux comme étant la principale cause de la disparition progressive de la forêt classée de Kétou oppose souvent le conseil communal aux charbonniers. L'incivisme qui caractérise les coupes de bois est souvent encouragé par mutisme ou la désinformation que certains élus locaux entretiennent. Pour soigner leur image politique, ils n'hésitent pas à manipuler leurs militants charbonniers en les poussant au non respect des interdictions d'exploitations anarchiques sous le prétexte que ces charbonniers ne pourraient abandonner leur activité que si le maire trouve une activité de substitution à la filière charbon de bois. L'autre type de problème concerne les défaillances de la caution solidaire qui selon le Maire est en contradiction avec les logiques nago. En effet dit-il, « *la culture nago est une culture très individualiste dans laquelle la solidarité organique d'individu à individu prévaut plus que la solidarité mécanique qui repose sur l'entraide collective ou plus généralement sur l'action collective. Nul ne veut supporter les charges d'un tiers dans une logique collective. Or la caution solidaire repose sur une solidarité collective qui veut que les membres d'un groupe partagent les risques et les défaillances du groupe et d'un membre. Cette formule a favorisé les tricheries dans les GVPC qui se sont retrouvés très endettés. Elle a entraîné la chute de la production à Kétou et dans l'ensemble de la commune. La relance de la filière coton passe par la suppression de la caution solidaire et la mise en œuvre d'un mécanisme qui responsabilise individuellement chaque producteur* ». Selon certains leaders villageois, « *la filière coton a aiguisé et alimenté les appétits cupides. Elle a gangrené de corruption et de concussions les institutions économiques villageoises et appauvri les relations humaines qui sont devenues fortement intéressées. Un moyen simple de l'assainir dans le village est de supprimer la caution solidaire qui ne profite qu'aux distributeurs d'intrants et ne promeut pas la responsabilité individuelle* ».

Enfin, malgré les dysfonctionnements de quelques aspects sociaux, la cité de Kétou fonde sa réputation dans ce qu'on appelle là-bas la "sorcellerie positive". Elle abrite de grands guérisseurs traditionnels qui font sa fierté. Hommes politiques et citoyens ordinaires malades y viennent le plus souvent, pour se faire exorciser après avoir subis des échecs répétés de la médecine moderne.

2. Pour résumer

Les dynamiques foncières et sociales dans les villages d'enquête révèlent une transformation accrue des logiques économiques et politiques qui pour l'instant semblent fragiliser la stabilité sociale nécessaire au développement local, dans le contexte de la décentralisation qui impose à chaque commune la prise en charge de son propre destin. Dans la plupart des villages enquêtés, à l'exception de Kétou et Cobly où l'autorité traditionnelle est crainte et respectée, le pouvoir traditionnel perd progressivement toutes ses prérogatives et ne représente plus qu'un symbole dont on se réfère à l'occasion des fêtes et rites initiatiques ou de conjuration contre le mal. Les rencontres annuelles des différents rois dans le cadre du Conseil National des Rois du Bénin ne changent rien à cela. Cette perte de prérogatives est d'autant plus inquiétante que l'instrumentalisation politique de la royauté devenue la stratégie de recherche de légitimité locale de certains acteurs politiques aboutit à l'existence dans certains villages de deux rois concurrents se partageant le même trône sans qu'on ne sache exactement les frontières internes du pouvoir de chacun. La politique apparaît dans la plupart des villages comme un facteur de division, d'ébranlement de la cohésion sociale. La gouvernance locale est parfaitement cohérente avec celle nationale caractérisée par le recherche de l'intérêt privé aux dépens de l'intérêt collectif.

La dynamique foncière est globalement caractérisée par une évolution des *droits d'usage traditionnels* de la terre vers la *propriété privée* importée de la ville à la fois par les fils du pays de retour d'émigration, les immigrants étrangers et les élites locales qui sont intéressées par les achats de terre, transformant ainsi ce qui était considéré hier comme un bien inaliénable en une marchandise banale. Mais les transactions se faisant généralement sans documents légaux certifiés, les conflits fonciers apparaissent dès lors que les anciens accords sont remis en cause. Ainsi l'accès à la terre est risqué d'autant plus que les règles et documents qui le sanctionnent manquent de légitimité du point de vue de la loi moderne, de sorte qu'il y a toujours une dichotomie entre les normes traditionnelles d'accès à la terre moins coûteuses, moins tracassantes et risquées et celles modernes jugées plus contraignantes mais sûres. Les usages coutumiers des droits de propriété commune des terres à l'échelle familiale et villageoise évoluent radicalement vers le modèle occidental de droit de propriété privée jugé plus approprié et plus sûr à favoriser le progrès de l'économie rurale. La mutation est accélérée par le programme Millennium Challenge Account (MCA) de titrisation foncière dont on ignore encore les conséquences à long terme sur la stabilité des relations inter villageoises, familiales et claniques, étant donné que cette forme de propriété prône l'individualisme dans les sociétés qui s'obstinent encore à refuser et rejeter l'aliénation du bien naturel que constitue la terre et qui sont pris au piège du pouvoir de l'argent, les dépossédant insidieusement de cette terre.

Dans tous les villages d'enquêtes au Bénin, les normes villageoises et celles des associations de producteurs de coton ne sont pas contradictoires. Le rôle social de ces associations fait d'elles des institutions de développement local, de par les infrastructures socio-économiques et communautaires qu'elles réalisent. Ces infrastructures les placent au niveau local, parmi les principaux fournisseurs privés de biens publics devant les pouvoirs publics locaux et les Organisations Non Gouvernementales (ONG). Toutefois, la fourniture de ces biens est plus significative dans les communes à forte production de coton et à longue expérience d'association coopérative comme celle de Banikoara. Cette commune cotonnière a été et reste encore à certains égards, la référence en termes de fourniture

de biens publics locaux par les associations coopératives mises en place par les populations. La plupart des communes cotonnières du Bénin se sont inspirées des expériences de la commune de Banikoara pour prendre à leur compte la fourniture des biens collectifs et de souveraineté comblant ainsi le déficit de l'État central dans les localités villageoises. Mais une forte régression des interventions de ces associations dans la fourniture des biens publics est observée dans les villages. Cette régression est expliquée par l'influence grandissante de la politique qui cherche à contrôler les responsables de ces organisations et à les couvrir dans les détournements de biens publics locaux dont ils sont souvent soupçonnés ou coupables. L'intérêt des politiciens locaux qui est de maximiser leur vote se place toujours au-dessus de celui collectif des villages. La régression s'explique également par les défaillances des mécanismes de prélèvements en particulier les défaillances de la caution solidaire appliquée dans les GVPC pour sécuriser les fournisseurs d'intrants.

La taille maximale des Coopératives villageoises de Producteurs de Coton (CVPC) n'est pas fixée pour réduire le phénomène de passager clandestin qui a provoqué la faillite des GVPC. Cela risque à long terme, de poser les mêmes problèmes si les mécanismes de contrôle des champs mis en place actuellement venaient à faillir. La constitution de ces CVPC repose en principe sur la confiance et la connaissance des performances de chaque membre par l'ensemble du groupe ou par l'un de ces membres. En interne la caution solidaire est bilatérale dans certaines CVPC comme à Goumori et à N'Dali. Mais toutes les coopératives ne se sont pas constituées en priorisant ces deux critères. Le paiement de la part sociale qui varie selon les cas de 1000FCFA à 2000 FCFA et des droits d'adhésion (200 à 1000FCFA) soit 1200 FCFA à Goumori à 3000FCFA à Cobly prime parfois et même souvent. Certains agents techniques expliquent le choix de ces deux critères statutaires par le fait que le contrôle des champs ne peut pas être systématique à cause du grand nombre des producteurs qui existent dans les villages au Nord du Bénin, de la dispersion des champs et du retard qu'accuserait le calendrier agricole s'il faille contrôler tout avant de mettre en place les intrants.

La monétisation des relations ou des rapports de vie dans les villages enquêtés entraîne aujourd'hui un recul des normes sociales et morales villageoises de cohésion, de respect de la hiérarchie, de sacrifice individuel au profit de l'épanouissement collectif. Elle favorise l'accélération de la fragilisation de la solidarité communautaire qui se limite de plus en plus à la sphère religieuse. Mais ce recul est relativement mitigé dans les villages de Cobly et de Kétou. L'importation des normes occidentales de valorisation de l'individu donne plus de pouvoir à celui qui possède un grand patrimoine privé au mépris des notables dépositaires de certaines connaissances et informations qui contribuent au maintien de la stabilité villageoise. La construction d'un raisonnement fondé sur une historicité des faits, utilisé par le système traditionnel de gouvernance est parfois ou le plus souvent moins entendu que l'argumentaire alimenté par la corruption.

S'agissant du coton, il s'est longtemps révélé au niveau des exploitations agricoles, très grand consommateur d'espace dans un modèle extensif de culture pratiqué par les paysans. Mais il est aujourd'hui concurrencé par le maïs grâce à la conjugaison de deux facteurs : i) le développement de la consommation d'herbicides dans la région Nord du Bénin et ii) la crise de la caution solidaire qui a provoqué un surendettement des groupements et une explosion des impayés. Grâce à l'emploi accru des herbicides dans la région nord du Bénin, les surfaces cultivées sont augmentées pour accroître la production tout en limitant l'utilisation intensive des engrais. Ces surfaces sont consacrées davantage au maïs dont l'entretien est bien moins harassant que celui du coton et du fait qu'il impacte directement la réalisation de la sécurité alimentaire des ménages agricoles selon les paysans. Au regard de ce modèle extensif favorisé par l'utilisation accrue d'herbicides spécifiques, on peut estimer que les droits de propriété privée de la terre consacrés par les titres fonciers dans le cadre des plans fonciers ruraux (PFR), peuvent avoir un effet positif assez significatif dans le progrès de la production qui est

en train d'être mécanisée. Mais faudrait-il que ces PFR offrent des opportunités de concéder aux producteurs des espaces de manœuvre suffisants que nécessite la mécanisation. Toutefois, ce progrès est plus envisageable dans la Région de production du Nord-Est où les disponibilités foncières sont plus importantes que dans la Région de production du Sud et du Nord-Ouest où celles-ci sont faibles et l'accès à la terre plus contraignant.

Dans tous les villages enquêtés, les agents techniques expliquent les difficultés liées à la production par le non respect des itinéraires techniques recommandés par les paysans. Mais les visites des champs lors des enquêtes et le suivi de la campagne permettent de relativiser ces affirmations. En effet les paysans cherchent toujours des raccourcis qui permettent d'adapter le calendrier agricole et l'efficacité des intrants aux aléas climatiques. Ils reprochent l'inadaptation des paquets techniques aux changements climatiques. Certaines recommandations techniques sont souvent éprouvantes et longues. Leur respect strict n'est pas toujours bénéfique en situation de variabilité des pluies et de retard dans la mise en place des intrants.

L'expérience des anciens GVPC dans la gestion de la caution solidaire montre que cette dernière peut être fonctionnelle si à l'intérieur des coopératives des groupes de solidarité ou des cautions bilatérales sont instituées. Il semble que l'autocontrôle personnalisé des membres qui se font confiance est plus efficace que le contrôle collectif non personnalisé dont les GVPC et les actuelles coopératives sont tenus d'exercer. Cet élément peut être intéressant dans l'analyse de l'efficacité du superviseur dans la relation d'agence entre une coopérative jouant le rôle d'Agent et une société qui lui fournit les facteurs de production et joue le rôle de Principal.

Enfin, les prévisions de production seront une fois de plus en deçà des prévisions. La cause principale évoquée par les producteurs reste, en dépit des raisonnements théoriques des responsables techniques et politiques, de ceux des distributeurs d'intrants qui s'en défendent sans convaincre, la mauvaise qualité des insecticides et l'inadéquation aux réalités locales, des nouveaux mécanismes de distribution des intrants.